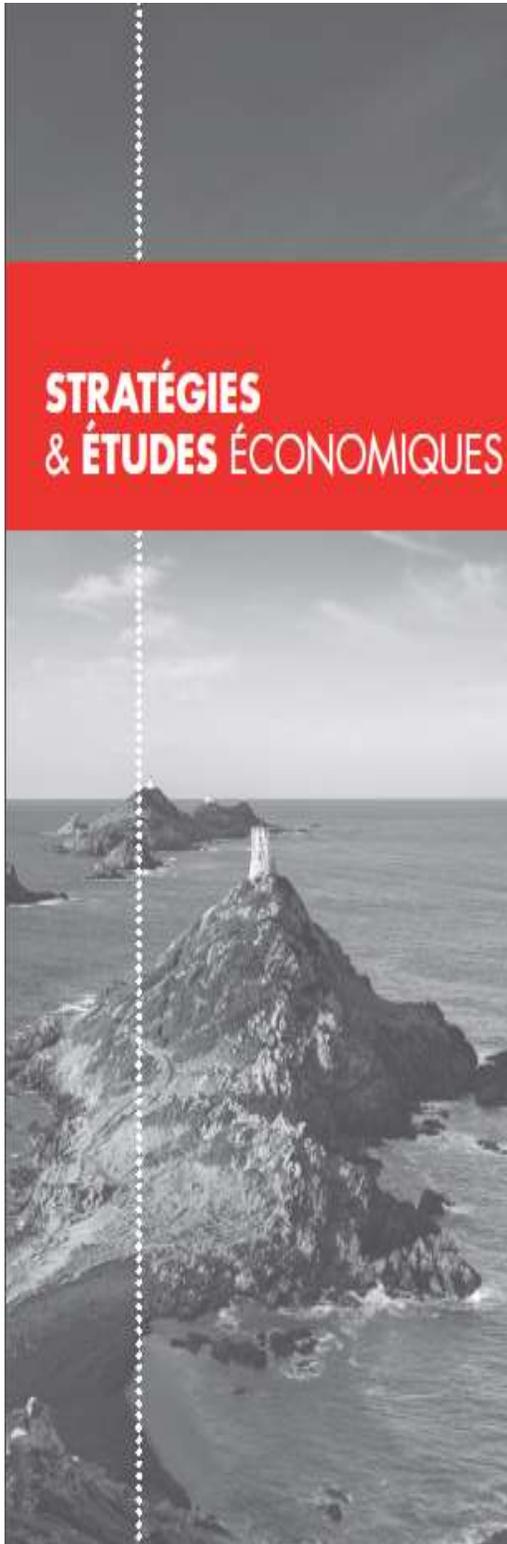


LA LETTRE ÉCO



L'édito de la semaine

- Quand la main d'œuvre devient un luxe

Le Coin de l'épargne

- Les banques centrales mènent le bal
- Plus de 5 millions de PEA en France
- Le tableau financier de la semaine

Le Coin de la conjoncture

- Croissance française : sur la route des 6 %
- Qu'est-ce qui pourrait enrayer la reprise économique ?
- Compte à rebours de l'assainissement budgétaire en zone euro

C'est déjà hier

- Un salaire horaire brut moyen de 18,1 euros en 2018
- Un quart des familles françaises monoparentales
- Inflation en France et en zone euro : la hausse confirmée

Le Coin des tendances

- Quels défis pour l'économie française après avril 2022 ?
- Le libéralisme n'a jamais été une sinécure

Le Coin des graphiques

- Les Européens pas tous égaux face à la dépression
- Diminution des dépenses de Recherche et Développement en France
- Stabilisation de la création d'entreprise à un haut niveau en août
- Comment est revalorisé le SMIC ?

Le Coin de l'agenda économique

Le Coin des statistiques



L'ÉDITO DE PHILIPPE CREVEL

Quand la main d'œuvre devient un luxe

Au cœur de la crise sanitaire, certains affirmaient de manière péremptoire que le monde d'après serait différent. D'autres annonçaient, l'enfer sur fond de chômage et de faillites d'entreprises en hausse. Dix-huit mois plus tard, ni la grande rupture ni la crise prédite ne sont intervenues, ce qui ne signifie pas, pour autant, que tout soit redevenu comme avant. Des inflexions, des accélérations de tendances prennent forme à une vitesse assez rapide. De telles situations ont été constatées à l'occasion de toutes les précédentes épidémies. La Grande Peste au XIV^e siècle fut suivie par les découvertes de Christophe Collomb ou de Magellan et par la Renaissance. L'épidémie de choléra de 1832 marqua l'entrée de la France dans la révolution industrielle et incita le gouvernement à adopter des mesures de santé publique. La grippe espagnole entre 1918 et 1920 combinée à la grande guerre déboucha sur les années folles et le développement de la consommation de masse avec l'essor du taylorisme. Un siècle plus tard, le digital s'est imposé comme le cœur de l'économie mondiale. Le commerce en ligne qui était en retrait en France a, par le jeu mécanique des confinements, gagné des parts de marché. Le télétravail et les vidéoconférences qui émergeaient avant la crise sont devenus des évidences. Ils répondent tout à la fois aux aspirations d'un nombre croissant d'actifs ainsi qu'à la réduction des coûts et de l'empreinte carbone des entreprises. La consommation des ménages évolue en confirmant des orientations d'hier. Au niveau de l'immobilier, la préférence est donnée aux appartements avec terrasses ou balcons ainsi qu'aux maisons avec jardin. Le cœur des grandes villes attire moins les familles. Ces migrations démographiques avaient commencé bien avant la crise, Paris perdant depuis 2016, plus de 10 000 habitants par an. Un des étonnements de cet après-crise est le rétablissement du marché du travail. À la fin du mois de juin, la France comptait plus d'emplois qu'avant l'épidémie, la destruction de 700 000 postes aux deuxième et troisième trimestres a été plus qu'effacée. Cette évolution s'inscrit dans le processus qui avait cours déjà depuis 2017. Les besoins des entreprises en main-d'œuvre sont en augmentation afin de répondre à la demande. 40 % des sociétés du secteur du bâtiment éprouveraient des difficultés de recrutement. De nombreux emplois sont vacants dans les secteurs de l'hébergement, de la restauration, de l'information ainsi que dans l'industrie. Les métiers pénibles, à horaire décalé ou exigeant des qualifications pointues sont les plus touchés par cette pénurie. Avec les confinements, des personnes en âge de travailler se sont retirées du marché du travail quand d'autres ont décidé de créer leur entreprise. Depuis un an, plus d'un million ont été créées, ce qui constitue un record. Après des décennies de chômage, la France pourrait entrer dans un cycle de déficit de main-d'œuvre. D'ici 2030, chaque année, près de 800 000 personnes partiront à la retraite. En dix ans, un tiers de la population active est concernée. Pour pérenniser la croissance, la France est dans l'obligation d'améliorer son taux d'emploi qui figure parmi les plus faibles d'Europe et de dégager des gains de productivité qui, ces dernières années, étaient faibles. L'adaptation des postes aux attentes des actifs et en particulier des jeunes actifs, l'élévation du niveau des compétences et la robotisation sont des obligations pour éviter le retour à une croissance inférieure à 1 %, insuffisante pour financer nos importantes dépenses publiques liées, notamment, aux retraites, à la dépendance, à la santé, à la formation ou à la transition énergétique. À défaut de réaliser un effort important en matière de recherche, d'innovation et d'éducation, les services domestiques à faible valeur ajoutée risquent de prendre le dessus sur les secteurs de création et de conception.

Philippe Crevel



LE COIN DE L'ÉPARGNE

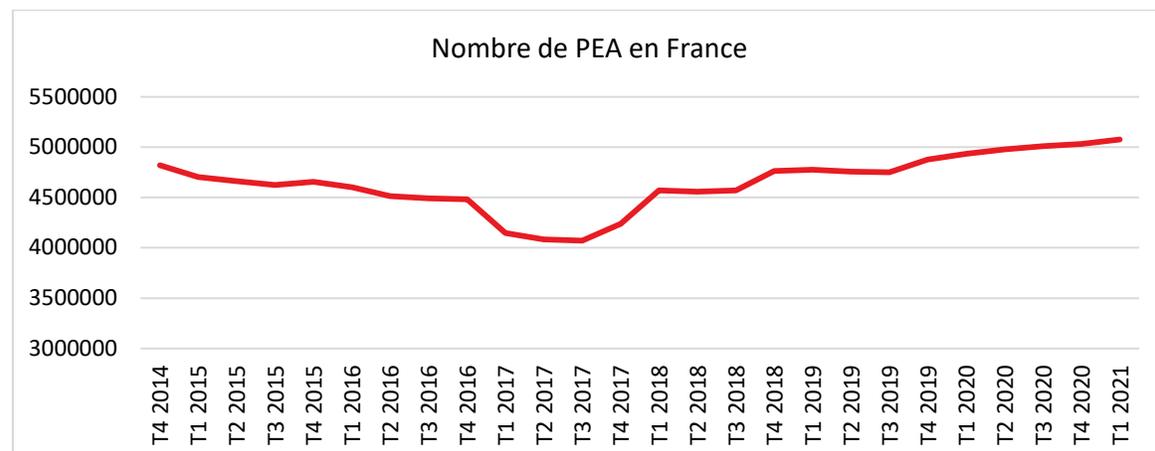
Les banques centrales mènent le bal

La deuxième quinzaine de septembre réussit rarement aux marchés « actions ». Les vacances s'éloignent et le retour aux réalités économiques reprend le dessus. En 2021, les investisseurs sont, par ailleurs, sur la défensive compte tenu des données contradictoires en provenance de part et d'autre de l'Atlantique. La confiance du consommateur américain s'est légèrement améliorée en septembre, l'indice de l'Université du Michigan gagnant 0,7 point à 71 en première estimation. Mais il reste en deçà des 72 anticipés par le consensus formé par Bloomberg. La composante des anticipations d'inflation à l'horizon d'un an augmente de 0,1 point à 4,7 %, comme prévu.

Le frein majeur à la prise de risque sur les marchés est le rendez-vous, mardi et mercredi prochains, du comité de politique monétaire de la Réserve fédérale américaine. Celle-ci prépare la mise en place de la fin progressive des rachats d'obligations. La Fed devrait annoncer, en septembre que le tapering se rapproche, préparant ainsi le terrain à une décision en novembre pour une mise en œuvre en décembre. La BCE avait auparavant apporté un démenti aux propos prêtés par le Financial Times à son chef économiste, Philip Lane, qui pouvaient laisser croire que la BCE était décidée à augmenter les taux en 2023. Pour éviter tout débat, Pablo Hernandez de Cos, membre du Conseil des gouverneurs, a indiqué que la BCE n'avait prévu aucune augmentation des taux pour 2023. Cette agitation autour des banques centrales a contribué à la hausse des taux, celui de l'OAT à dix ans redevenant positif à +0,046 %. Dans ce contexte, le CAC 40 est passé en-dessous des 6600 points en baisse de 1,40 % sur la semaine. Les grandes indices internationaux ont fait de même à l'exception du Nikkei japonais qui a légèrement progressé. Le pétrole a gagné près de 2,5 % du fait des perturbations que connaissent les gisements du Golfe du Mexique.

Plus de 5 millions de PEA en France

La France compte plus de 5 millions de titulaires d'un Plan d'Épargne en Actions (PEA), soit le niveau le plus haut constaté depuis sept ans. En 2020, le nombre de titulaires a progressé de plus de 200 000. Avant la crise financière de 2008, plus de six millions de PEA étaient ouverts.



Cercle de l'Épargne – données Banque de France



Le tableau financier de la semaine

	Résultats 17 septembre 2021	Évolution Sur 5 jours	Résultats 31 déc. 2020
CAC 40	6 570,19	-1,40 %	5 551,41
Dow Jones	34 584,88	-0,07 %	30 409,56
Nasdaq	15 043,97	-0,47 %	12 870,00
Dax Xetra Allemand	15 490,17	-0,77 %	13 718,78
Footsie	6 963,64	-0,93 %	6 460,52
Euro Stoxx 50	4 130,84	-0,95 %	3 552,64
Nikkei 225	30 500,05	+0,39 %	27 444,17
Shanghai Composite	3 613,97	-2,59 %	3 473,07
Taux de l'OAT France à 10 ans (18 heures)	-0,046 %	+0,050 pt	-0,304 %
Taux du Bund allemand à 10 ans (18 heures)	-0,282 %	+0,049 pt	-0,550 %
Taux du Trésor US à 10 ans (18 heures)	+1,370 %	+0,022 pt	0,926 %
Cours de l'euro / dollar (18 heures)	1,1731	-0,72 %	1,2232
Cours de l'once d'or en dollars (18 heures)	1 753,450	-2,10 %	1 898,620
Cours du baril de pétrole Brent en dollars (18 heures)	74,780	+2,47 %	51,290

LE COIN DE LA CONJONCTURE

Croissance française : sur la route des 6 %

Le 13 septembre, après l'INSEE, la Banque de France a relevé sa prévision de croissance à 6,3 % pour 2021. L'activité retrouverait son niveau de 2019 à la fin de cette année. La contraction de 8 % de l'année dernière serait ainsi effacée. La croissance de la zone euro serait cette année de 5 % selon la Banque centrale européenne (BCE) mais celle-ci avait enregistré une moindre baisse que la France en 2020 (-4,8 %). Pour les prochaines années, un ralentissement est attendu. La croissance française serait, selon la Banque de France, de 3,7 % en 2022 et de 1,9 % en 2023. Le pari est de maintenir celle-ci autour de 2 % et non de 1 % qui était le rythme d'avant-crise. L'économie française peut compter sur la bonne santé financière des entreprises et des ménages. Le niveau des trésoreries est élevé tout comme l'épargne des ménages permettant d'alimenter une hausse de la demande. Les ménages devraient connaître, par ailleurs, une amélioration sensible de leur pouvoir d'achat, 3 % en cumulé entre 2021 et 2023. Cette dernière permettrait - surtout en cas de maîtrise sur la durée de l'épidémie - une décruée de l'épargne Covid dont le montant a atteint, fin juin, 157 milliards d'euros et qui pourrait monter à 170 milliards en fin d'année, selon les estimations de la Banque de France. Pour ses prévisions de croissance, cette dernière a retenu comme hypothèse, une consommation d'un peu plus du quart de cette cagnotte d'ici à la fin 2023. Elle n'exclut pas que « *la consommation et l'investissement des ménages soient même plus forts* ».

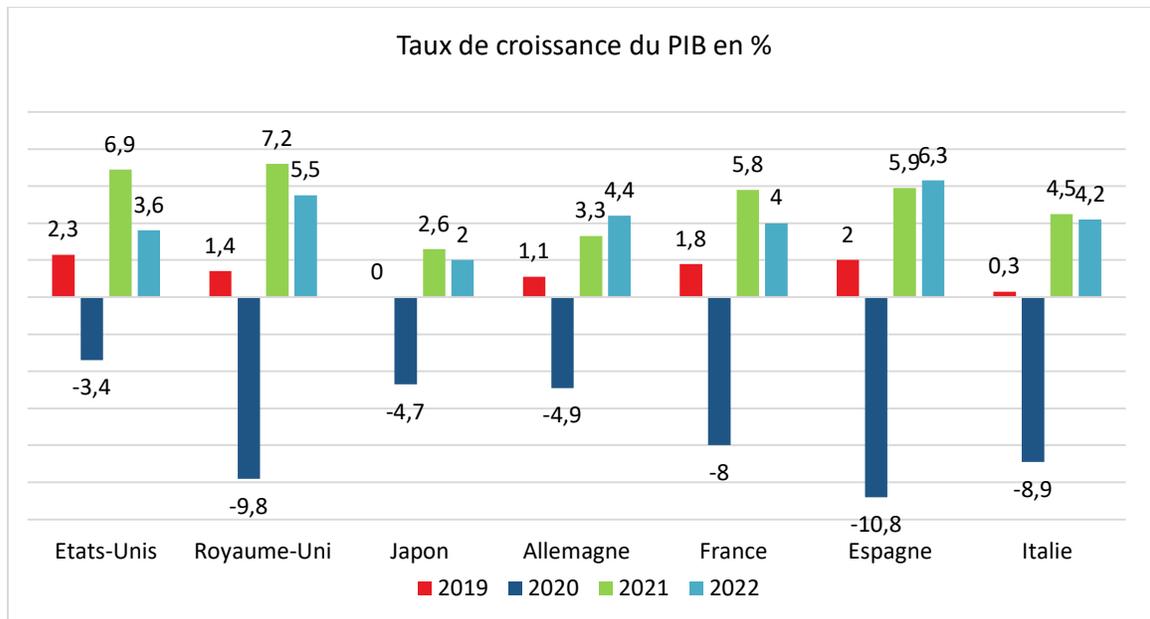
Les entreprises ayant amélioré leur taux de marge pendant la crise devraient maintenir un niveau d'investissement élevé cette année (+13 %). Le principal point de faiblesse de l'économie française demeure le commerce extérieur. Avec la disparition des revenus liés au tourisme, la baisse de régime du secteur aéronautique, mais aussi les pertes de parts de marché de la France à l'exportation, le déficit de la balance des paiements courants s'accroît. Les économistes de la Banque de France espèrent une amélioration sur ce terrain en 2023 avec des livraisons plus soutenues d'aéronefs.

Qu'est-ce qui pourrait enrayer la reprise économique ?

La reprise économique est réelle. Elle surprend même par sa vigueur. Le maintien du pouvoir d'achat des ménages, le niveau élevé des trésoreries des entreprises et le déploiement des plans de relance favorisent le retour de la croissance. Si le contexte en cette fin d'année est porteur, plusieurs facteurs pourraient cependant provoquer un déraillement de la croissance en 2022 ou en 2023.

Une croissance vive jusqu'en 2022

Les différents instituts de conjoncture économique parient sur le maintien à un haut niveau de l'activité jusqu'en 2022, permettant aux différents États membres de l'OCDE d'effacer la contraction du deuxième trimestre 2020.



Cercle de l'Épargne – données OCDE (2021 et 2022 : prévisions)

Les indices économiques (en particulier ISM/PMI) sont à des niveaux très élevés, signe que les dirigeants d'entreprises croient en une forte reprise. Cet optimisme est fondé sur une restauration rapide des profits. Après avoir baissé de plus de 10 % au sein de l'OCDE au cours de l'année 2020, ils ont retrouvé au premier semestre 2021 leur niveau d'avant-crise. Le maintien de taux d'intérêt extrêmement faibles contribue à la profitabilité des entreprises. Le taux d'intérêt des obligations d'État de l'OCDE ne dépassait pas 0,5 % à la fin du mois de juin dernier. Les plans de relance qui se chiffrent en milliers de milliards de dollars conduisent à une hausse de la demande. La croissance pourrait être soutenue dans les prochains mois par le déblocage d'une partie de l'épargne « covid » dont le montant au niveau de l'OCDE dépasserait 1 000 milliards de dollars.

Quatre facteurs pourraient contrarier ce mouvement de croissance :

- La hausse des prix des matières premières et des coûts des consommations intermédiaires ;
- Les difficultés de recrutement des entreprises ;
- Le ralentissement de la croissance chinoise ;
- La réduction des déficits publics.

La hausse des matières premières, de l'énergie et des biens intermédiaires

Alimentée par les plans de relance, la reprise économique mondiale a conduit à une forte hausse des prix des matières premières et de l'énergie, des prix des semi-conducteurs ainsi que du coût du transport maritime. Le prix des métaux précieux et des matières premières agricoles était, au mois de juillet 2021, à un niveau inconnu depuis dix ans. L'indice du coût du fret a été multiplié par plus de deux par rapport à la fin 2019, celui des semi-conducteurs par trois.

Les entreprises sont confrontées à la fois à des hausses de prix et à des difficultés d'approvisionnement (semi-conducteurs, matériaux de construction, etc.). Si cela peut provoquer des fermetures temporaires d'usines et reporter certains travaux, ces

difficultés n'ont pas eu, pour le moment, d'effet majeur sur l'activité et ne remettent pas en cause les perspectives de croissance et les profits des entreprises.

L'augmentation des difficultés de recrutement des entreprises

Les entreprises aux États-Unis comme en Europe rencontrent des difficultés croissantes de recrutement. Plus de la moitié des entreprises américaines sont dans cette situation. En France, le taux atteint 15 % avec une pointe à 40 % pour le bâtiment. Les difficultés de recrutement sont liées à une inadéquation croissante de l'offre et de la demande sur le marché de l'emploi. Les compétences de la population active sont de plus en plus décalées par rapport aux besoins des entreprises. Les salariés rejettent de plus en plus les emplois pénibles, notamment ceux aux horaires atypiques, ainsi que les emplois mal payés dans les services. Par ailleurs, le nombre d'ingénieurs et d'informaticiens est insuffisant pour répondre à la demande. Si les créations d'emploi sont importantes depuis le deuxième trimestre 2020, elles sont loin d'avoir permis de retrouver le taux d'emploi d'avant-crise. Il y a toujours un important déficit d'emplois aux États-Unis comme en Europe.

Le ralentissement de la croissance chinoise

Après avoir bénéficié de l'arrêt du monde en 2020, la Chine pourrait connaître une phase de ralentissement de son activité. Celui-ci serait occasionné par des facteurs conjoncturels et structurels. Le niveau d'endettement des collectivités locales chinoises pourrait peser sur la commande publique. Le secteur immobilier pourrait subir un net refroidissement du fait des pratiques de financement (shadow banking). En outre, la Chine est confrontée à un rapide vieillissement démographique. La faiblesse de la couverture retraite conduit les actifs à épargner de manière de plus en plus importante, ce qui pèse sur la consommation. La population active en Chine décroît depuis 2018, ce qui nécessite la réalisation d'importants gains de productivité avec une robotisation des chaînes de production. Les dépenses publiques de retraite sont inférieures à 8 % du PIB, contre 14 % en France. Les gains de productivité tendent à s'amoinrir en Chine avec la fin du rattrapage économique, ce qui induit automatiquement une baisse de la croissance. Le Président Xi Jinping entend renforcer le contrôle de l'État sur les grandes entreprises chinoises, notamment celles intervenant dans le domaine de la haute technologie et dans le secteur de l'information. Cette politique pourrait ralentir les investissements et l'innovation.

La réduction des déficits publics.

La demande mondiale devrait connaître une moindre croissance à compter de 2022 en raison de la diminution des déficits publics. Aux États-Unis, le déficit public est censé passer de 15 à 8 % du PIB de 2021 à 2022. Pour la France, les ratios respectifs sont 9 et 6 %. Pour l'ensemble des pays de l'OCDE, le déficit public devrait se réduire de moitié.

En l'absence de gains de productivité, la croissance de l'économie mondiale pourrait trouver ses limites en 2023. La transition énergétique si elle favorise l'investissement, génère des surcoûts immédiats. La substitution des énergies renouvelables aux énergies carbonées ne s'effectue pas au nom d'une rentabilité immédiate mais au nom d'impératifs environnementaux de moyen et long terme. Le défi réside donc dans la nécessité de trouver des solutions techniques pour améliorer l'efficacité économique de l'économie décarbonée. L'économie mondiale reste soutenue par des politiques monétaires

expansionnistes qui doivent logiquement arriver à leur terme entre 2022 et 2023. La hausse des taux d'intérêt, que l'arrêt des rachats des obligations pourrait provoquer, pèsera sur la croissance. Néanmoins, ces politiques ont pour conséquence la hausse de la valeur des actifs (immobilier et actions), hausse en partie déconnectée de la création de richesses. En douze ans, le prix des logements a augmenté de plus de 60 % au sein de l'OCDE et les indices boursiers de plus de 200 %.

Le compte à rebours de l'assainissement budgétaire en zone euro

La crise sanitaire a porté les déficits publics à des niveaux sans précédent en période de paix. De 2019 à 2020, le déficit de la zone euro est passé de 0,5 à 7,2 % du PIB, les chiffres pour la France étant respectivement de 3,1 % et 9,2 % du PIB. Pour l'année 2021, les déficits resteront élevés. Le processus de réduction est programmé pour 2022 avec l'arrêt des mesures de soutien prises à partir du mois de mars. Les forts besoins de dépenses publiques et l'importance du déficit structurel pour certains pays membres de la zone euro, dont la France, rendent l'atterrissage complexe. Pour stabiliser l'endettement public compte tenu des hypothèses de taux et de croissance retenues par les différentes institutions, le déficit public devrait ne pas dépasser 3,9 % du PIB pour la zone euro et 4,1 % pour la France.

La problématique des dépenses

La tendance est à l'augmentation des dépenses publiques. Elles sont portées par les besoins liés à la retraite, à la santé, à la dépendance, à l'éducation ou à la transition énergétique. La crise sanitaire a accru les besoins qui se manifestaient déjà depuis plusieurs années. Au sein de la zone euro, à l'exception de la France, les dépenses publiques étaient stables de 2008 à 2015 avant de recommencer à augmenter. La France, depuis 2002, a connu une progression continue de ses dépenses publiques, plus de 40 % en valeur réelle. Sur ce sujet, la Cour des Comptes souligne, dans un rapport publié le 9 septembre dernier, la dérive des dépenses ordinaires, dépenses courantes non liées à la crise sanitaire. Celles-ci ont représenté 14 % de la hausse de l'ensemble des dépenses publiques l'an dernier, soit 13,7 milliards sur une augmentation totale de 96,4 milliards euros. Pour le seul budget de l'État, la hausse des dépenses ordinaires, c'est-à-dire hors effets de la crise et baisse du coût des intérêts de la dette, s'élève à 6,9 milliards. Un niveau proche de 2019 (+7,3 milliards), mais nettement plus élevé qu'en 2018 (+1,5 milliard d'euros). Comme la Commission de Bruxelles, la Cour des Comptes mentionne que les pouvoirs publics ont, sous couvert de la crise, fait passer des mesures pérennes. Elle pointe ainsi certaines revalorisations salariales dans les établissements de santé et médico-sociaux publics et privés au titre des accords du « Ségur de la santé ». Elle craint surtout que les dépenses du plan de relance, inauguré il y a un an pour un montant de 100 milliards, qui vont être réparties sur plusieurs exercices soient « pérennisées comme l'ont été les programmes d'investissements d'avenir ». Si d'autres pays européens utilisent la crise sanitaire pour faire passer des mesures budgétaires sans lien avec cette dernière, la France figure parmi ceux qui recourt le plus fortement à cette pratique.

Le retour plus rapide du plein emploi en Europe ne permettra pas le retour au niveau d'avant-crise du déficit. En 2022, il est attendu à -4 % du PIB pour la zone euro et à -6 % du PIB pour la France. Face à des déficits amenés à perdurer, quelle sera la réaction des marchés, surtout après la fin du programme de rachats des obligations d'État par la Banque Centrale Européenne ?

Le financement des déficits et le marché

Les investisseurs peuvent s'inquiéter d'une hausse permanente des taux d'endettement public, a fortiori si la croissance revient à son niveau d'avant-crise autour de 1 %. L'arrêt des rachats d'obligations par la banque centrale obligera les États à recourir à l'épargne intérieure et extérieure au moment où la transition énergétique nécessitera de la part des entreprises d'importants investissements qui augmenteront d'autant leurs besoins de financement.

La zone euro pourra compter sur ses excédents de la balance des paiements courants pour financer les déficits élevés. Cet excédent se situe en moyenne entre 2 et 4 % du PIB. Essentiellement réalisé par l'Allemagne et les Pays-Bas, cet atout ne joue pas pour la France qui désormais enregistre dans ce domaine un déficit de 2 % du PIB. Au-delà de leur solde commercial positif, les États d'Europe du Nord connaissent des niveaux de dettes et de déficits plus faibles que ceux du Sud. En cas de dérapage des prix, les tensions entre les deux parties de la zone euro pourraient augmenter. Un durcissement de la politique monétaire pourrait avoir des conséquences importantes sur la solvabilité des États fortement endettés comme l'Italie, la France ou l'Espagne.

Compte tenu du taux d'endettement public, du poids des intérêts et du taux de croissance potentielle, le déficit public total maximum permettant la stabilisation du taux d'endettement public est évalué à 3,9 % du PIB dans la zone euro et à 4,1 % du PIB en France. La France devrait réduire son déficit de 4,9 points de PIB dans les prochaines années et l'ensemble de la zone euro de 2,6 points. Toute augmentation des taux d'intérêt nécessiterait un effort plus important. Grâce à leur baisse, le poids des intérêts payés sur la dette publique est passé de 3 à 1,2 % du PIB en France de 2002 à 2021 et de respectivement 3,5 et 1,4 % pour l'ensemble de la zone euro. Toute hausse d'un point des taux nécessite une réduction du déficit d'au moins un point pour éviter une augmentation du taux d'endettement.

Le retour des règles budgétaires européennes

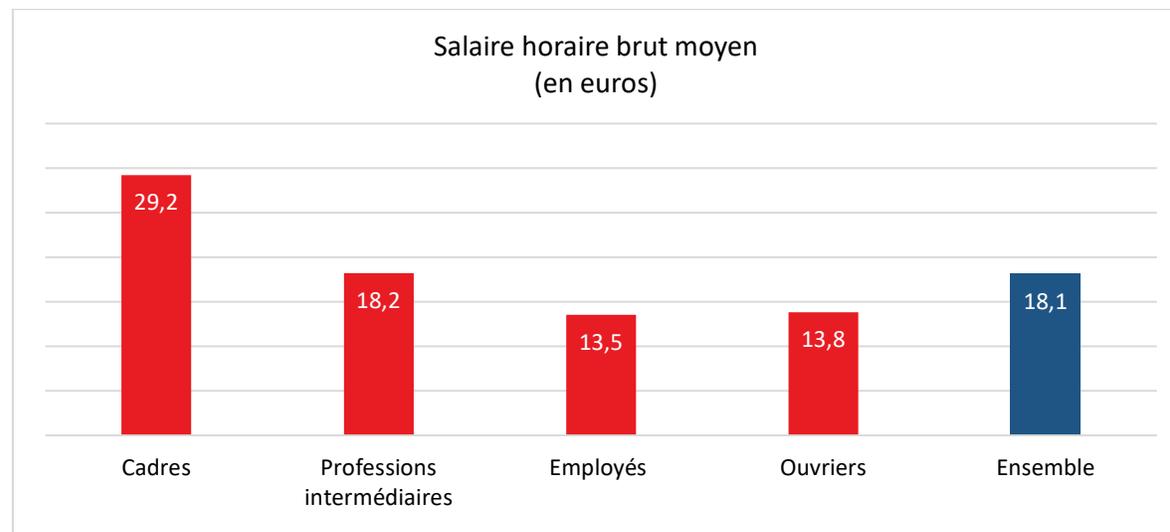
Dans les prochains mois, les autorités européennes proposeront aux États membres de nouvelles règles budgétaires. Les dépenses liées à la transition énergétiques seront peut-être traitées à part avec un financement qui pourrait être communautaire. En revanche, la Commission veillera à éviter une dérive des taux d'endettement surtout quand les États concernés enregistrent par ailleurs un déficit extérieur élevé.

C'EST DÉJÀ HIER**Un salaire horaire brut moyen de 18,1 euros en 2018**

En 2018, dans les entreprises privées et publiques de 10 salariés ou plus en France hors Mayotte, le salaire horaire brut moyen, hors éléments variables de rémunération, s'élevait à 18,1 euros, hors apprentis, soit 8,2 euros de plus que le Smic horaire brut (9,88 euros en 2018).

Un salaire horaire 2,2 fois plus élevé pour les cadres que pour les employés

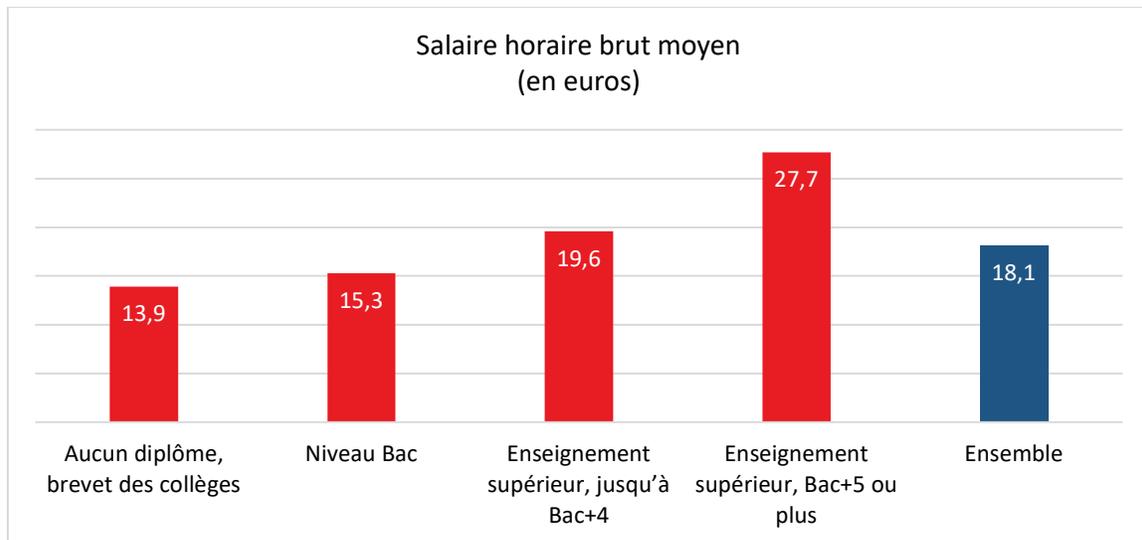
Le salaire était de 29,2 euros pour les cadres, soit près de 2,2 fois plus (+116 %) que celui des employés (13,5 euros). Pour les professions intermédiaires, et plus encore pour les ouvriers, les écarts de salaire avec les employés sont nettement plus réduits.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Même s'il est réduit de moitié (+57 %), l'écart entre cadres et employés « toutes choses égales par ailleurs » reste très important, c'est-à-dire à autres caractéristiques observables identiques (sexe, âge, diplôme, type de contrat, temps de travail, ancienneté dans l'entreprise, secteur d'activité, secteur privé ou public, localisation et taille de l'entreprise). Là encore, pour les professions intermédiaires, et plus encore pour les ouvriers, les écarts de salaire avec les employés sont bien moindres.

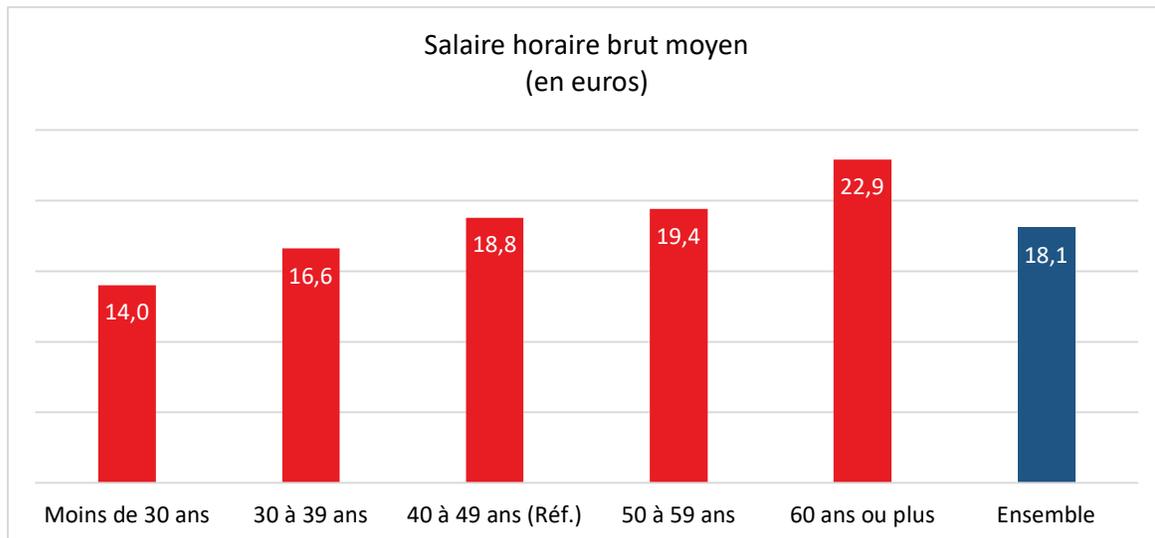
Le salaire horaire moyen des plus diplômés (Bac+5 ou plus) était supérieur de 81 % à celui des salariés de niveau Bac (respectivement 27,7 euros et 15,3 euros) et de 99 % à celui des salariés ayant au plus le brevet des collèges (13,9 euros).



Cercle de l'Épargne – données INSEE

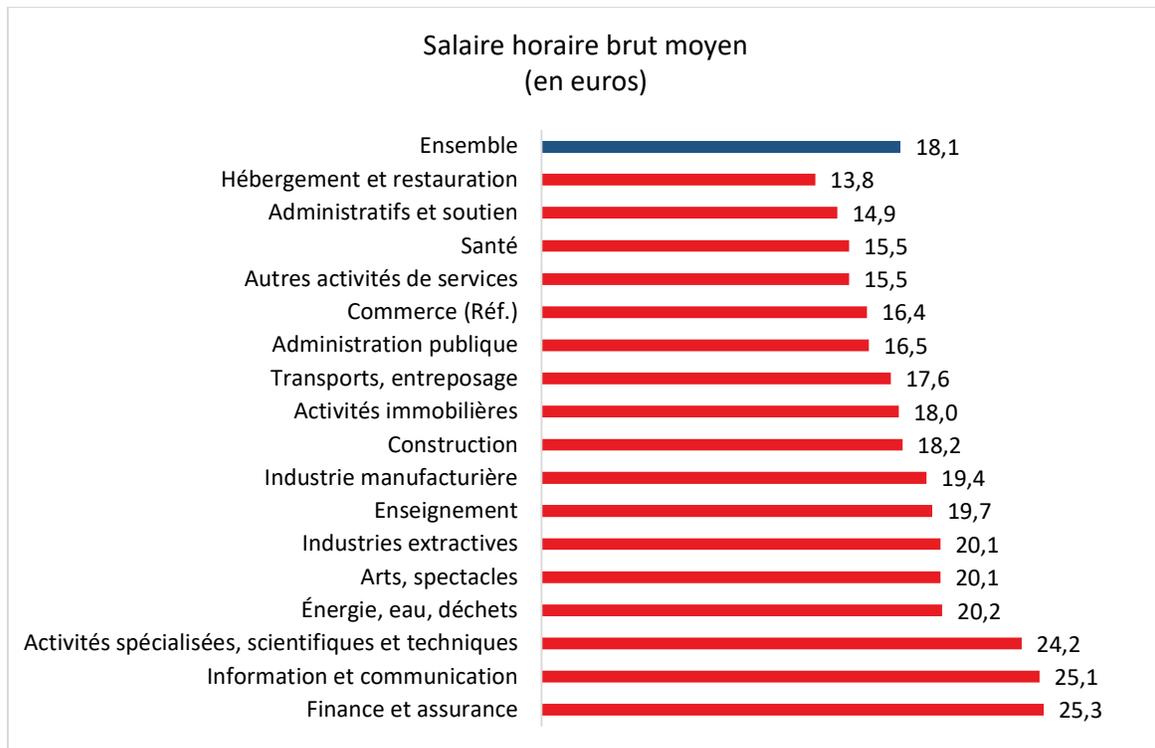
Le salaire horaire progresse avec l'âge

Le salaire horaire augmente de façon continue avec l'âge. Il est de 14,0 euros en moyenne pour les moins de 30 ans et passe à 22,9 euros pour les 60 ans ou plus.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Le salaire horaire varie du simple au double selon le secteur d'activité. Il est en moyenne plus élevé dans la finance-assurance (25,3 euros) ainsi que l'information-communication (25,1 euros), et moins élevé dans les activités de services administratifs et de soutien (14,9 euros) et l'hébergement-restauration (13,8 euros). Le niveau de salaire reflète la composition des populations actives des différents secteurs. Le secteur financier comprend une forte proportion de cadres à la différence de celui de l'hébergement - restauration.



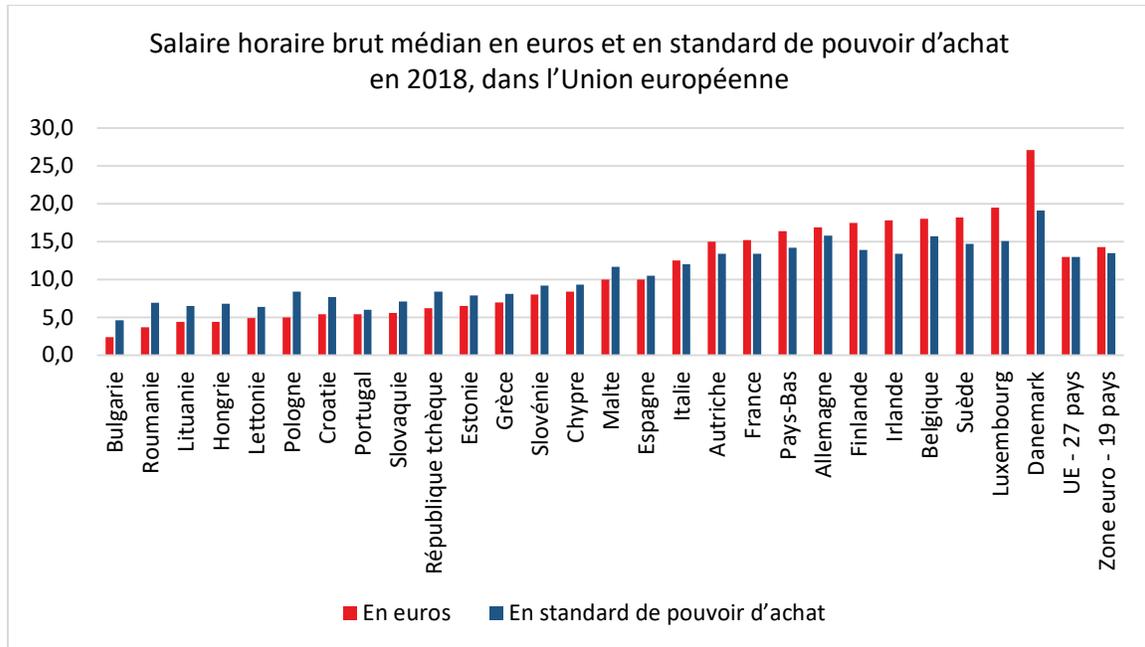
Cercle de l'Épargne – données INSEE

Le salaire horaire des femmes inférieur de 17 % à celui des hommes

Sur le champ des entreprises de 10 salariés ou plus, le salaire horaire des femmes est de 16,4 euros en 2018, inférieur de 17 % à celui des hommes (19,7 euros). L'écart s'explique, en partie, par la moindre proportion de femmes cadres.

Le salaire médian en France, 15,2 euros

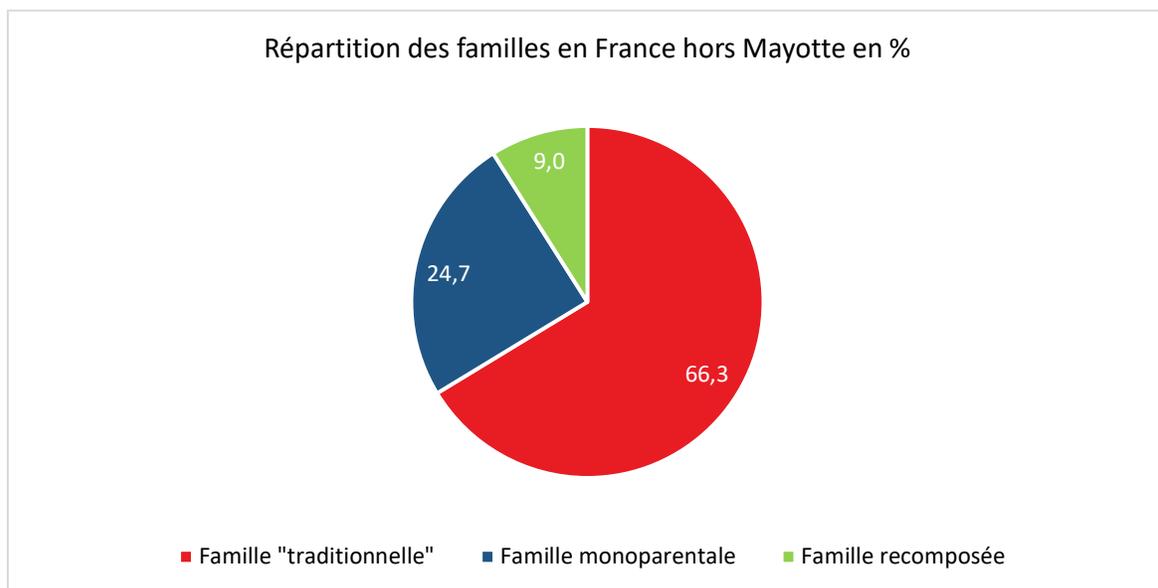
En 2018, en France, un salarié sur deux (hors apprentis) perçoit un salaire horaire brut d'au plus 15,2 euros. Ce niveau médian est inférieur de 16 % au salaire horaire moyen, ce qui reflète la plus forte concentration des salaires dans le bas de la distribution. En incluant les apprentis mais en excluant les salariés de l'administration publique à des fins de comparaisons internationales, le salaire horaire brut médian en France reste le même (15,2 euros). Au sein de l'Union européenne (UE) à 27 pays, la France a le 9^e salaire médian le plus élevé, notamment derrière l'Allemagne (16,9 euros). Ce salaire médian varie fortement selon les pays de l'UE, dans un rapport de 1 à 11. Ce rapport diminue à 8 si l'on exclut le Danemark, pays de l'UE au salaire horaire brut médian le plus élevé (27,1 euros) où la protection sociale est financée par l'impôt sur le revenu et non par le prélèvement de cotisations sociales auprès des employeurs. Suivent le Luxembourg (19,5 euros), la Suède (18,2 euros) et la Belgique (18,0 euros). À l'inverse, les salaires horaires bruts médians sont les plus faibles dans les pays de l'Est comme en Bulgarie (2,4 euros), Roumanie (3,7 euros), Hongrie (4,4 euros) et en Lituanie (4,4 euros). Mesurés en standard de pouvoir d'achat (SPA) pour corriger des différences de niveau de prix, les écarts entre pays, bien que moindres, demeurent : les salaires horaires bruts médians varient dans un rapport de 1 à 4 (de 1 à 3, hors Danemark).



Cercle de l'Épargne – données INSEE et Eurostat

Un quart des familles françaises monoparentales

En 2020, la France comptait 8 millions de familles comportant au moins un enfant mineur. 66 % des familles dites traditionnelles (5,3 millions) se caractérisent par le fait que tous les enfants résidant dans le logement sont ceux du couple. 25 % des familles sont monoparentales (2,0 millions), les enfants résidant avec un seul de leurs parents, sans conjoint cohabitant). 9 % des familles (717 000) sont recomposées. Entre 2011 et 2020, la part des familles « traditionnelles » diminue (-3 points) quand celle des familles monoparentales croît (+3 points). La part des familles recomposées reste stable.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

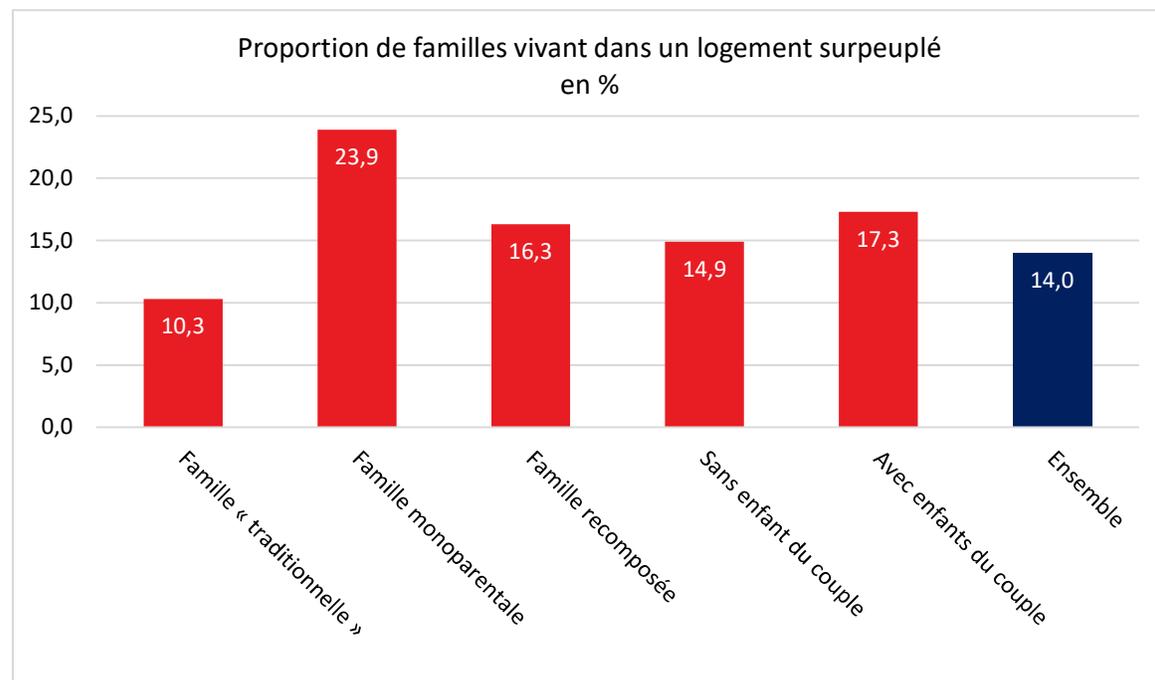
20 % des familles comprennent au moins trois enfants

En 2020, 1,7 million de familles résidaient avec trois enfants ou plus à la maison, dont au moins un mineur. Ces familles nombreuses représentaient 21 % de l'ensemble des familles avec au moins un enfant mineur au domicile. 1,3 million de ces familles comprennent trois enfants. 456 000 ont au minimum quatre enfants. En 2020, le nombre moyen d'enfants par famille est de 1,9. Les familles recomposées ont en moyenne plus d'enfants à domicile (2,4). 38 % d'entre elles sont des familles nombreuses avec trois enfants ou plus au domicile, contre 21 % de l'ensemble des familles. Les familles monoparentales sont celles qui hébergent le moins d'enfants en moyenne (1,8). Dans 48 % d'entre elles, seul un enfant vit au domicile, contre 36 % pour l'ensemble des familles. Les familles « traditionnelles » sont dans une situation intermédiaire (1,9 enfant en moyenne), avec les plus souvent deux enfants au domicile (46 %).

Les enfants des familles monoparentales et recomposées vivent plus souvent dans un logement surpeuplé

Pour 66 % des enfants des familles « traditionnelles », leur famille est propriétaire du logement. Ce taux est de 50 % pour les enfants des familles recomposées et de 29 % pour ceux vivant en familles monoparentales. Ces derniers vivent plus fréquemment que les autres dans un logement social (37 %).

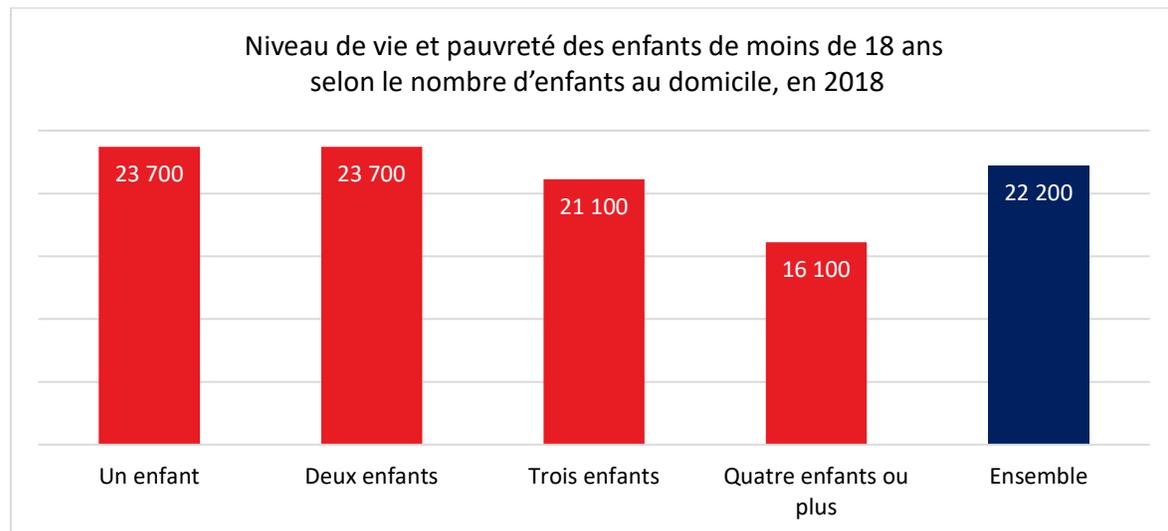
14 % des enfants mineurs vivent dans un logement surpeuplé. Cette proportion atteint 22 % pour les enfants de famille nombreuse, avec trois enfants ou plus à la maison. Les familles monoparentales vivent plus fréquemment dans un logement surpeuplé, 24 %, contre 16 % pour les enfants des familles recomposées et 10 % pour ceux des familles « traditionnelles ».



Cercle de l'épargne – données INSEE

Un risque de pauvreté accru en famille monoparentale

En 2018, 41 % des enfants mineurs vivant en famille monoparentale vivent au-dessous du seuil de pauvreté monétaire (1063 euros par mois), contre 21 % de l'ensemble des enfants. Dans un tiers des familles monoparentales, le parent avec lequel ils résident la plupart du temps n'a pas d'emploi. Leur situation est alors plus précaire : 77 % des enfants sont pauvres, contre 23 % quand le parent est en emploi. Dans les couples, le taux de pauvreté est également élevé quand aucun des adultes n'a d'emploi (ce qui concerne 6 % des couples avec au moins un enfant mineur) : 71 % des enfants sont pauvres, contre 30 % quand un seul des adultes travaille et 5 % quand les deux travaillent. Les enfants des familles nombreuses sont également plus souvent pauvres que les autres, surtout s'il y a quatre enfants ou plus à la maison : 43 % sont pauvres, contre 24 % dans les familles de trois enfants et 16 % pour celles d'un ou deux enfants. En 2020, 18 % des familles monoparentales sont des pères résidant avec leurs enfants. Ils vivent avec moins d'enfants dans le logement que les mères de famille monoparentale, 1,6 enfant en moyenne, contre 1,8 pour les mères.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Inflation en France et en zone euro : la hausse confirmée

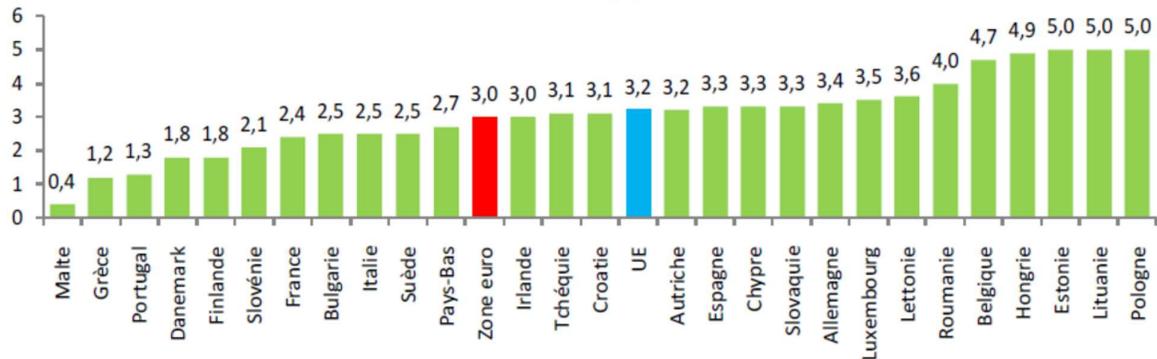
Pour le mois d'août, l'INSEE a confirmé que l'indice des prix à la consommation (IPC) en France avait augmenté de 0,6 % sur un mois, après +0,1 % en juillet. Les prix des produits manufacturés ont connu une hausse de +1,1 % après -1,8 % en lien avec la fin des soldes d'été. Les prix de l'alimentation ont accéléré de +0,7 % après +0,1 % quand ceux du tabac sont restés stables après une baisse le mois précédent. Les prix des services ont progressé de +0,4 % après +0,7 % et ceux de l'énergie (+0,6 % après +2,2 %) ralentissent. Corrigés des variations saisonnières, les prix à la consommation sont en hausse de 0,4 %, comme en juillet.

Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 1,9 %, après +1,2 % en juillet. Cette hausse de l'inflation est liée à l'évolution des prix de l'énergie et des produits manufacturés. L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) croît de 0,7 % sur un mois, après +0,1 % le mois précédent. Sur un an, il augmente de 2,4 %, après +1,5 % en juillet.

En août, l'inflation sous-jacente (hors prix des produits et services enregistrant de fortes fluctuations ou réglementés) a augmenté de +1,5 % sur un an, après +0,4 % en juillet.

Pour la zone euro, selon Eurostat, le taux d'inflation annuel s'est établi à 3,0 % en août, contre 2,2 %. Un an auparavant, il était de -0,2%. Le taux d'inflation annuel de l'Union européenne s'est établi à 3,2 % en août, contre 2,5% en juillet. Un an auparavant, il était de 0,4 %. Les taux annuels les plus faibles ont été observés à Malte (0,4 %), en Grèce (1,2 %) et au Portugal (1,3 %). Les taux annuels les plus élevés ont quant à eux été enregistrés en Estonie, en Lituanie et en Pologne (5,0 %). Les plus fortes contributions au taux d'inflation annuel de la zone euro proviennent de l'énergie, suivis des biens industriels hors énergie et de l'alimentation, alcool & tabac et des services.

Taux d'inflation annuel (%) en août 2021



ec.europa.eu/eurostat 

LE COIN DES TENDANCES

Quels défis pour l'économie français après avril 2022 ?

Les campagnes électorales ne sont pas des périodes propices aux réformes économiques. La crise sanitaire qui n'est pas encore achevée rend plus encore difficile leur adoption et leur déploiement. Les sujets difficiles à traiter sont donc renvoyés à l'après-juin 2022 quand les Français auront choisi leur Président (10 et 24 avril) et élu leurs députés (12 et 19 juin). Compte tenu de la fragmentation de l'électorat, il n'est pas impossible que le Président de la République soit contraint de constituer une majorité de coalition, ce qui retardera d'autant l'élaboration des projets de réformes. La future majorité, quelle qu'elle soit, aura en effet à relever plusieurs défis économiques et sociaux dont l'assainissement des comptes publics, la crise du logement, les problèmes de recrutement des entreprises, la mutation de l'économie occasionnée par la digitalisation et la transition énergétique.

L'assainissement complexe des comptes publics

Le déficit public de la France s'est élevé en 2020 à 9,2 % du PIB, soit deux fois celui de l'Allemagne. En 2021, il devrait, une nouvelle fois, dépasser 9 %. La dette publique est passée de 2019 à 2020 de 98 à 116 % du PIB. Malgré le retour de la croissance et l'amélioration de la situation de l'emploi, le déficit structurel français devrait rester, sans réforme, à un niveau élevé, autour de 6 % du PIB. Avec la réduction des rachats d'obligations par la Banque Centrale Européenne, les pouvoirs publics devront faire appel plus massivement à l'épargne nationale ou extérieure au risque de générer des effets d'éviction. En 2021, 25 % de la dette publique française a été acquise par la BCE. La hausse probable des taux pèsera sur le budget de l'État. L'endettement de la France se cumulant avec un déficit de la balance des paiements courants, la France sera de plus en plus sous la pression de la Commission européenne et des États d'Europe du Nord. La réduction des déficits publics sera un exercice compliqué en France en raison de la forte appétence de la population à la dépense publique. Depuis 2002, les dépenses publiques dans notre pays ont augmenté de 40 %. Par ailleurs, plusieurs postes sont amenés à progresser durant les prochaines années dont ceux liés à la santé, la retraite, la dépendance, la formation, la sécurité intérieure et la défense, auxquels vient s'ajouter la transition énergétique. Lors des crises précédentes, les gouvernements ont privilégié l'arme fiscale aux économies budgétaires au point que le niveau de prélèvements obligatoires français est le plus élevé des pays de l'OCDE. Pour rassurer ses partenaires, le Président de la République répète que la réflexion sur la réforme des retraites engagée en 2019 sera poursuivie tout en indiquant que celle-ci ne pourra pas intervenir avant la présidentielle. Les dépenses de retraites en France sont, avec celles de l'Italie, les plus élevées de l'OCDE. Elles atteignent 14 % du PIB, contre une moyenne de 8 %. Ce haut niveau de dépenses est lié au choix d'un système qui repose sur des régimes obligatoires (régimes de base et complémentaires). La France dépense plus que ses partenaires sur la majorité des postes, en particulier la santé, le logement et les aides aux entreprises.

Le déficit extérieur, le prix de la désindustrialisation

Depuis 2003, la France accumule des déficits commerciaux en lien avec la désindustrialisation qu'elle subit depuis les années 1990. Depuis le début de la crise sanitaire, le déficit industriel s'est accru avec le recul des ventes d'aéronefs et de véhicules. En moins de vingt ans, le poids de la France dans les exportations mondiales

a été divisé par deux. Il est passé de 6 à moins de 3 % quand l'Allemagne passait sur la même période de 10 à 8 %. Le déficit n'étant plus totalement compensé par les recettes issues du tourisme et des services. La France est confrontée à un déficit extérieur qui commence à être notable. Sur les sept premiers mois de l'année 2021, le déficit commercial demeure élevé du fait d'une vive progression des importations entre les mois de janvier et avril. Sur un an, de juillet 2020 à juillet 2021, le déficit s'établit à un niveau élevé de près de 68 milliards d'euros, soit quatre milliards d'euros de plus que le résultat de l'année 2020.

Selon la Banque de France, en 2020, la France a enregistré son déficit des transactions courantes le plus élevé depuis 1982. Il a atteint 43,7 milliards d'euros, soit 1,9 % du PIB. Ce déficit a accru la position extérieure négative de la France qui a atteint, à la fin de l'année dernière, 30 % du PIB. Elle se situe désormais jute 5 points au-dessous du niveau de déclenchement de la procédure de déséquilibre macroéconomique.

La restauration des comptes extérieurs suppose une amélioration du solde industriel. Or, la France a enregistré une diminution du poids industriel au sein de sa valeur ajoutée important. Il est passé de 12 à moins de 10 % de 2000 à 2020. La réindustrialisation suppose un effort de formation et de recherche important.

Le problème de recrutement des entreprises

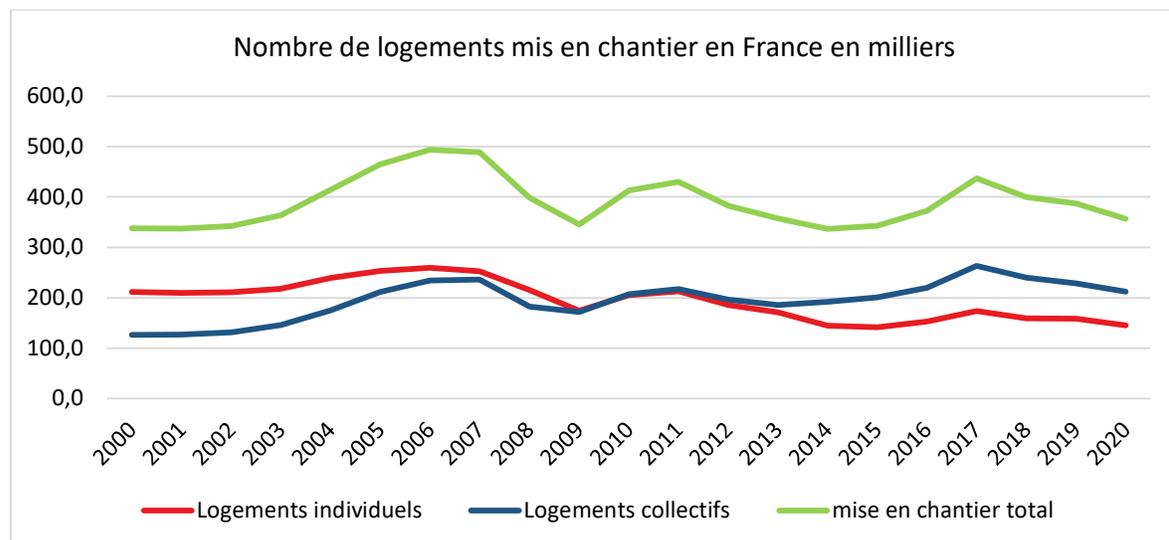
Dès la reprise économique, les difficultés de recrutement des entreprises françaises sont devenues très importantes. Plus de 15 % des entreprises sont confrontées à des problèmes de recrutement, ce taux atteignant 40 % au sein du secteur du bâtiment. Ces difficultés sont de nature structurelle et non cyclique. Ce problème a plusieurs origines. L'inadéquation entre offre et demande de travail est traditionnelle en France. Depuis de nombreuses années, les entreprises éprouvent des difficultés à trouver des ingénieurs ou des techniciens en particulier en informatique, en robotique ou en électronique. De plus en plus d'actifs se détournent des emplois pénibles soumis à des horaires atypiques (construction, hébergement, restauration). Certains secteurs peinent à trouver des candidats en raison de rémunérations trop faibles (services à la personne, secteur de la santé, éducation). La crise sanitaire a renforcé cette tendance. En outre, le niveau de compétences des actifs français est faible au regard des standards internationaux. Selon le classement PIAAC de l'OCDE, la France se classe au 21^e rang en ce qui concerne le niveau des actifs. En raison également des piètres résultats enregistrés selon la dernière enquête TIMMS sur le niveau en sciences des élèves, aucun progrès n'est attendu en la matière pour les prochaines années. Les goulots d'étranglement sur le marché du travail pourraient nuire sur le long terme à la croissance. Une croissance pérenne suppose une amélioration sensible du taux d'emploi en France qui, avant la crise sanitaire, était inférieur de dix points à celui de l'Allemagne, du Japon ou du Royaume (65 % contre plus de 75 %).

Le problème majeur de l'accès au logement

Un nombre croissant de ménages éprouve des problèmes pour se loger décemment en raison de l'augmentation du prix des logements, à l'achat comme en location. Au sein des grandes métropoles, depuis une dizaine d'années, la qualité des logements est en baisse du fait de la réduction de leur taille. Le coût médian des dépenses de logement en France est de 22 %. Il est en hausse constante depuis les années 1980. Cette progression contribue au ressenti de diminution des conditions de vie. Une grande partie

des gains de pouvoir d'achat de ces trente dernières années a été captée par les dépenses contraintes que sont les dépenses de logements et celles liées aux assurances et aux abonnements. Elles sont passées de 12 à 29 % de 1960 à 2019. Pour les 20 % du bas de l'échelle des revenus, ces dépenses représentent près du tiers de leur revenu, contre moins d'un cinquième pour les 20 % les plus riches, selon une étude de l'INSEE de 2017. Pour les ménages les plus modestes qui ne disposent pas d'un HLM et pour les jeunes actifs, les dépenses de logement peuvent représenter jusqu'à 40 % du budget. Du fait de l'augmentation du prix de l'immobilier, les primo-accédants sont de moins en moins nombreux malgré la baisse des taux d'intérêt. En France, en moyenne, les prix des logements ont doublé en vingt ans ; à Paris, ils ont été multipliés par quatre. Pour tenter de freiner la croissance des crédits immobiliers et les prix, le Haut Conseil à la stabilité financière (HCSF), qui associe entre autres le ministère de l'Économie et la Banque de France, a indiqué le 14 septembre, qu'il rendrait contraignant, à compter du 1^{er} janvier 2022, les recommandations prudentielles (limitation à 25 ans la durée des prêts immobiliers, et à 35 % la part des revenus consacrée au remboursement du crédit et au paiement de l'assurance-emprunteur). Les banques ne peuvent déroger à ces règles que pour 20 % de leur production. Ces mesures si elles visent à éviter une dérive du marché immobilier risquent néanmoins de pénaliser les emprunteurs les plus jeunes avec peu d'apport personnel.

Les prix de l'immobilier augmentent en France en lien avec une forte demande provoquée par la concentration croissante de la population au sein des grandes métropoles et à proximité des littoraux. Ils sont également la conséquence d'une rareté du foncier et d'un coût de construction élevé du fait d'une faible industrialisation du secteur du bâtiment. Les mises en chantier sont nettement inférieures à 500 000, le niveau jugé nécessaire pour répondre à la demande.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

Le coût du logement pourrait générer d'importantes tensions sociales. Après Paris, plusieurs grandes villes ont décidé d'encadrer les loyers mais cela ne résout pas la totalité du problème. De nombreux ménages sont contraints de résider de plus en plus loin de leur lieu de travail, les obligeant à utiliser de coûteux moyens de transports. Ce problème n'est pas spécifique à la France. Ainsi à Berlin, ville dans laquelle le prix des loyers a progressé 85 % entre 2007 et 2019, un référendum consultatif est organisé le 26 septembre, jour des élections pour le Bundestag. Ce référendum propose l'expropriation



des investisseurs institutionnels. En France, un plan de relance de construction de logements pourrait être engagé. Un tel plan suppose l'accord des élus locaux qui sont de plus en plus réticents à la création de nouveaux logements. L'autre piste serait le recours à une taxation accrue des plus-values immobilières, mesure peu populaire dont l'efficacité exigerait qu'elle s'applique à la résidence principale.

Le défi de la transition énergétique

La France s'est engagée à respecter la neutralité carbone nette en 2050 et réduire de 55 % en 2030 ses émissions de CO₂ par rapport à 1990. En 2020, la moitié du chemin a été réalisée, sachant que l'année dernière était atypique avec la mise en place des confinements. Les efforts à réaliser d'ici 2030 demeurent conséquents. La réalisation de nombreux investissements en matière de production d'énergie, la transformation du parc automobile et la rénovation de millions de logements auront un coût important pour les pouvoirs publics, les entreprises et les ménages. Pour la première fois, un changement d'énergie s'effectue non pas au nom de la productivité mais de manière réglementaire au nom de la protection de l'environnement. La transition énergétique bouleverse de nombreux secteurs d'activité avec, à la clef, la transformation de millions d'emplois. La filière automobile (construction, réparation, commerce, station d'essence) est évidemment fortement exposée tout comme celles de l'énergie et des biens intermédiaires fortement émettrices de CO₂. Le secteur au sens large de l'automobile emploie plus de 500 000 personnes en France. Une reconversion des salariés vers les nouveaux secteurs liés aux énergies renouvelables (solaire, éolien, batteries, etc.) devra être organisée.

La transition énergétique devrait occasionner un renchérissement des énergies carbonées ce qui pourrait pénaliser les ménages se chauffant au fioul ou au gaz ainsi que ceux qui effectuent de nombreux déplacements en véhicules à moteur thermique.

Le défi de la recherche

En baisse depuis 2007, les dépenses publiques de recherche et développement en France s'élevaient à 0,8 % du PIB en 2019, quand elles atteignaient 1 % en Allemagne et en Suède. Toujours en 2019, les dépenses privées en la matière étaient inférieures à 1,5 % du PIB en France. Elles dépassaient 2,1 % du PIB aux États-Unis ainsi qu'en Allemagne et atteignaient 2,5 % au Japon et en Suède. Le nombre de brevets triadiques pour 100 000 habitants était de 0,3, en 2019, en France, contre 0,4 aux États-Unis, 0,6 en Allemagne et 1,4 au Japon (un brevet est triadique quand son dépôt a été réalisé été réalisé auprès de deux instances, l'Office japonais des brevets (OJB) et l'Office européen des brevets (OEB) et quand il a été délivré par l'Office des brevets et des marques des États-Unis (USPTO)). La faiblesse de la recherche développement est une des causes et une des conséquences de la désindustrialisation. Elle contribue également au recul des parts de marché à l'exportation.

Les dossiers économiques et sociaux seront donc nombreux, la liste ci-dessus étant loin d'être exhaustive. L'aménagement du territoire avec la question des transports, la modernisation du système de santé, la dépendance sont autant de sujets sensibles qui seront également au cœur des débats des prochaines années.



Le libéralisme n'a jamais été une sinécure

Le libéralisme renvoie à des valeurs, à des principes économiques et politiques. Cette dualité explique qu'il peut recouvrir des courants de pensée très divers d'un pays à un autre. En France, il renvoie avant tout à l'économie quand, aux États-Unis, il prend des atours plus politiques. En France, il est souvent assimilé au laisser-faire, au profit, aux marchés quand Outre-Atlantique, il est de nature plus politique. En France, le libéral est classé souvent à droite quand, aux États-Unis, il se situe à gauche de l'échiquier. Dans les faits, en France nul ose réellement affirmer être libéral à l'exception d'Alain Madelin. Valéry Giscard d'Estaing avait certes retenu pour sa campagne de 1974 le terme de « libéral », mais en le complétant du mot « avancé » pour en atténuer la portée. Le libéralisme dont les vertus sont contestés depuis deux décennies, accusé d'être « l'idéologie » qu'il n'est pas de la mondialisation de la domination de la finance, doit faire face depuis quelques années à la montée de nouveaux courants de pensée. Ces derniers nés aux États-Unis entendent redéfinir les notions de liberté, d'égalité, de communauté. Le libéralisme qui a depuis les philosophes des Lumières avait gagné sa bataille contre les religions est remis en cause.

Le libéralisme trouve son fondement dans la naissance des activités économiques. Il est attaché à la notion de progrès, ce qui l'amène à être ainsi également une valeur politique. Avec la sédentarisation, 3000 ans avant notre ère, une concurrence s'engage entre les travailleurs et les personnes en charge du spirituel et de la sécurité. Durant des siècles, les religieux, en charge du spirituel ainsi que de l'éducation, et les aristocrates dont la mission était initialement d'assurer la sécurité des biens et des personnes, ont rapidement dominé les travailleurs des champs, les artisans et les commerçants. Avec l'apparition des États, les travailleurs doivent également composer avec une administration de plus en plus importante. Pour financer les services non productifs, le servage, les jours de corvée puis les impôts sont institués. Les guerriers, les religieux ou les administratifs s'ils vivaient de l'économie s'en sont toujours méfiés. L'auteur romain, Pétrone, dans son ouvrage *Satyricon*, relate la mésaventure d'un artisan présentant un vase incassable à César. Après avoir prouvé la solidité de son vase en le jetant par terre, l'artisan se voit demander par César « quelqu'un d'autre que toi, connaît-il la recette de ce verre ? Réfléchis bien avant de donner ta réponse ! – Personne, répondit l'artisan – César, immédiatement lui fit trancher la tête dans la crainte que son secret soit divulgué. L'Empire romain déniait au progrès technique toute valeur économique. Il se devait être au service des armées et à celui des prêtres. En Chine, l'appropriation du progrès par les seigneurs et les religieux fut moins prégnante, ce qui explique que ce pays domina le monde jusqu'au XV^e siècle. Quand, en revanche, à partir du XVI^e siècle, la Chine se replia sur elle-même et refusa les échanges extérieurs, elle entama un déclin qui dura jusqu'à la fin du XX^e siècle.

En Europe, l'esprit d'initiative renaît avec la Grande Peste au XIV^e siècle qui a emporté de 30 à 50 % de la population. Faute de bras, les agriculteurs, les artisans et les commerçants sont contraints d'innover. La productivité agricole augmente, ce qui permet de financer d'autres activités. La fin des invasions s'accompagne d'une soif de découverte symbolisée par les expéditions de Christophe Colomb ou de Vasco de Gama. Même si les grandes découvertes se font au nom de Dieu, en Europe, les activités économiques, à partir de la fin la période médiévale, essaient de s'affranchir de l'Église. Celle-ci grâce à un réseau de clercs était la principale source normative. Elle avait le monopole de l'éducation et avait le pouvoir d'interdire les activités jugées contraires aux textes sacrés. Les opérations de prêts contre intérêt et les activités d'assurance sur la vie



furent interdites durant de nombreuses années. Pour imposer ses vues, l'église romaine institua l'Inquisition et l'Index des livres interdits. Avec la Réforme, une concurrence religieuse s'introduisit en Europe. Le protestantisme, s'il exigeait de ses fidèles une éthique personnelle plus poussée que le catholicisme, était moins intrusif en ce que concerne les activités économiques. L'organisation du culte plus légère, décentralisée, moins coûteuse, était également appréciée par la bourgeoisie naissante, expliquant la diffusion du protestantisme dans les villes commerçantes et dans les ports. Les États unifiés, la France, l'Espagne, le Portugal, l'Autriche ne tolérèrent pas la concurrence des cultes entraînant plusieurs siècles de guerres de religion. Celles-ci aboutirent à renforcer les États sans pour autant empêcher le développement des idées libérales. La bataille pour la séparation du temporel et du spirituel dura de la Renaissance jusqu'au XXe siècle. Les philosophes des Lumières que ce soit Baruch Spinoza, John Milton, Diderot, Voltaire furent les hérauts de cette lutte. Il n'en demeure pas moins que Napoléon, enfant de la Révolution française se fit couronner Empereur par le Pape Pie VII et que, aujourd'hui encore, tout nouveau Président des États-Unis doit prêter serment sur la bible. La France, avec la République a opté pour un régime laïc non pas au nom du libéralisme politique mais au nom de l'affirmation de la nation à travers son État. La compétition entre l'église catholique et l'État a marqué le XIXe siècle. Elle avait commencé dans les faits dès l'avènement des Bourbon et la formule apocryphe « l'État c'est moi » que Louis XIV, roi de France et de Navarre, aurait prononcée le 13 avril 1655 devant les parlementaires. Le rôle de l'État en France laissa moins de places qu'ailleurs au libéralisme économique. La loi Chapelier de 1791, en interdisant la création de syndicats de salariés et de mutuelles ainsi que le droit de grèves, a bloqué les relations sociales pour un siècle. Il n'y a pas eu de lieu de dialogue comme en Allemagne ou au Royaume-Uni. En outre, les décrets d'Allarde des 2 et 17 mars 1791 qui avaient décidé la suppression des corporations n'ont pas favorisé l'émergence d'un système de protection sociale. Entre les citoyens, les entreprises et l'État, les corps intermédiaires ont été fortement réduits à leur strict minimum jusqu'à la reconnaissance des syndicats en 1884. Du fait de son organisation administrée voire militaire, la France a toujours été un pays éminemment vertical où tout remonte au sommet, comme la crise sanitaire l'a prouvé à nouveau. Le libéralisme qu'il soit économique ou politique est étranger à la culture française. Sur le plan de l'économie, il est associé à l'ultralibéralisme qui n'est, en soi, guère libéral. L'ultralibéralisme se caractérise par la domination de la finance, la répartition inégale des fruits de la croissance au détriment des salariés et par la confiscation du marché par des oligopoles. Adam Smith et l'ensemble des penseurs dits libéraux ont toujours condamné les profits excessifs, symbole d'une absence de concurrence au sein des marchés. Ils se sont ainsi toujours opposés à la constitution de monopoles. Avec un large secteur public, plus de 5 millions de fonctionnaires, des dépenses publiques dépassant 55 % du PIB, la France ne peut être guère taxée d'ultralibérale. L'association libéralisme et capitalisme a ruiné le courant libéral en France. Benjamin Constant en a été un représentant au début du XIXe siècle et a espéré l'avènement d'un Empire libéral au moment du retour provisoire au pouvoir de Napoléon. Sous Louis Philippe, François Guizot qui était protestant, fut certainement un des plus ardents défenseurs du libéralisme. Sa formule « *Enrichissez-vous par le travail, l'épargne et la probité* » synthétise parfaitement son état d'esprit. Si la France s'industrialisa rapidement sous Napoléon III, le régime que ce dernier mit en place ne pouvait être considéré comme libéral, sauf dans sa dernière évolution en 1869 à quelques mois de la guerre avec la Prusse qui lui fut fatale. Les Républiques qui succédèrent au Second Empire furent marquées par la tentation protectionniste, le dirigisme économique, plus ou moins important en fonction du gouvernement, et par la montée du fait administratif. Les deux conflits mondiaux permirent à l'État de s'immiscer de manière importante, dans la vie économique. L'élection de Valéry Giscard d'Estaing



en 1974 n'est pas la victoire du libéralisme économique mais plutôt celle du libéralisme politique au sens américain du terme. Que ce soit avec la loi sur l'IVG, la majorité à 18 ans, l'amélioration des droits des femmes, la libéralisation de la télévision et de la radio, la saisine du Conseil constitutionnel par soixante députés ou soixante sénateurs, il a défendu le principe d'une société plus respectueuse de l'individu. Sur le plan économique, un début de libéralisation est intervenu avec l'arrivée de Raymond Barre à Matignon en 1976. Si l'élection de François Mitterrand interrompit, un temps, ce processus sur le plan économique, celui-ci fut repris durant la première cohabitation (1986/1988) dans un contexte mondial de dérégulation. Alain Madelin qui tenta d'être à la fois le représentant des idées libérales sur les deux terrains échoua car catalogué comme ultralibéral voire comme un conservateur. Aux États-Unis, le libéralisme politique est porté par les progressistes qui sont plutôt démocrates.

Depuis plusieurs années, le libéralisme traditionnel qui s'est construit contre le fait religieux, sur la séparation des pouvoirs, le respect des oppositions de la concurrence et du contrat, doit faire face à de nouveaux courants de pensée. Les États, au nom du respect des minorités et pour lutter contre les extrémismes, multiplient les lois sur les blasphèmes, et visent à encadrer le débat public et le comportement des citoyens. Cet encadrement de l'expression qui était autrefois l'apanage du monde spirituel est également le fait d'associations ou de réseaux qui fixent les règles. Aux États-Unis, une étude réalisée par la Knight Foundation en 2019 a révélé que 68 % des étudiants s'auto-limitent dans leurs propos afin d'éviter d'être jugés offensant par des organisations présentes sur les campus. Cet auto-censure est accepté par 40 % des millennials, contre 27 % de la génération X et 24 % des baby-boomers. Les progressistes remplacent l'accent libéral mis sur la tolérance et le choix par un accent sur la contrainte et le pouvoir. Pour lutter contre les discriminations, les injustices liées à ses origines, son orientation sexuelle ou son histoire, les nouveaux progressistes entendent normer le débat. Il y a un réel changement par rapport à l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen qui indique que « *la liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres Membres de la Société la jouissance de ces mêmes droits* ». L'individu se devait de fixer sa propre limite quand, aujourd'hui, ce rôle est pris par l'État ou les corps intermédiaires que sont les réseaux ou les associations. Un nouvel ordre confessionnel s'installe qui peut aboutir à réduire le champ des libertés individuelles, comme cela a été constaté dans certaines universités américaines où des professeurs blancs se voient interdire le droit d'enseigner l'histoire de l'Afrique ou celle des esclaves. En 2018, Colin Wright, étudiant postdoctoral à la Penn State University qui a écrit deux articles affirmant que le sexe est une réalité biologique et non une construction sociale a été sommé de changer ses propos en raison de messages issues de la communauté transsexuelle. En 2019, le département des sciences de la vie de l'UC Berkeley a rejeté 76 % des candidats sur la base de leurs « déclarations de diversité ». Dans une société où les injustices ressenties sont plus fortes qu'auparavant, où l'individualisme s'accompagne de refus de domination, de hiérarchie, les valeurs libérales apparaissent pour certains datées voire obsolètes. Le refus par les gilets jaunes de toute hiérarchie, de tout chef est représentatif de l'évolution de la société. De même, auparavant, les créateurs des maisons de mode comme Karl Lagerfeld ou Yves Saint Laurent étaient connus de toutes et tous ; aujourd'hui, le collectif prime. Seuls le sport semble échapper à ce mouvement.

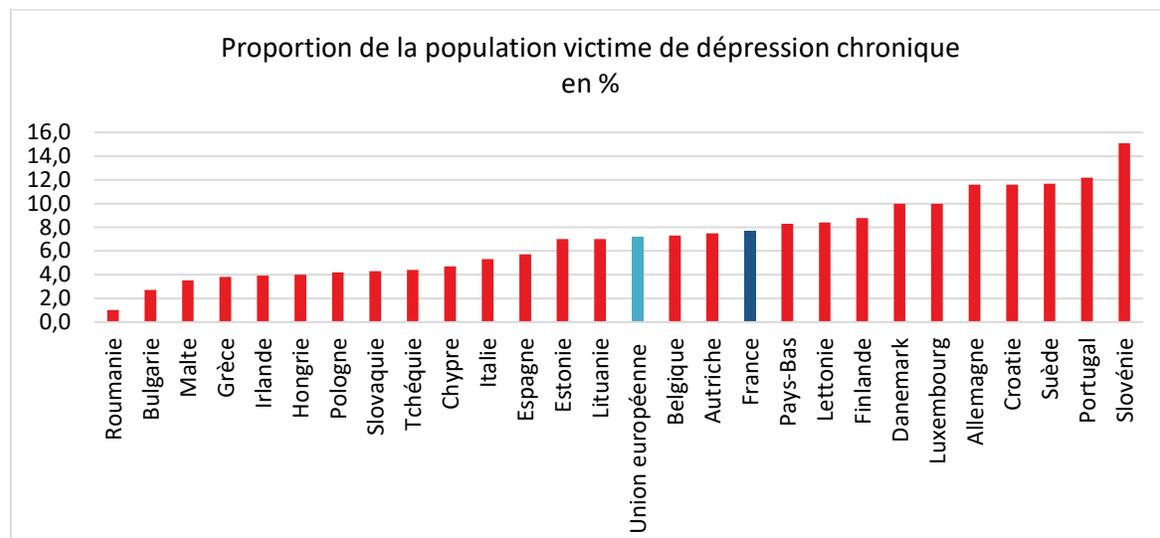
Si la montée des mouvements racialisés ou woke ne peut être assimilée à une nouvelle inquisition, elle souligne que la tolérance, l'esprit libéral tel qu'il prévalait depuis le XVIII^e siècle sont battus en brèche. La libre expression des idées, leur confrontation dans un mode pacifié laissent la place à un système plus codifié, plus régulé pouvant aller jusqu'à la censure. Les nouveaux courants de pensée sont la conséquence d'une population sensibilisée aux question d'injustices et de préjugés ainsi qu'à celle d'identité.

LE COIN DES GRAPHIQUES

Les Européens pas tous égaux face à la dépression

Tous les Européens ne sont pas égaux face à la dépression. La proportion de personnes déclarant souffrir de dépression varie de 1 à 12 % selon les États. En 2019, 7,2 % des citoyens de l'Union européenne ont déclaré souffrir de dépression chronique, en légère augmentation par rapport à 2014 (+0,3 point de pourcentage).

En 2019, parmi les pays de l'Union, la Slovénie (15,1 %) avait la part la plus élevée de la population déclarant une dépression chronique, suivie du Portugal (12,2 %) et de la Suède (11,7 %). En revanche, la proportion de personnes déclarant une dépression chronique était la plus faible en Roumanie (1,0 %), en Bulgarie (2,7 %) et à Malte (3,5 %). Les pays comme la France, l'Allemagne, les Pays-Bas ou la Suède se situent au-dessus de la moyenne.

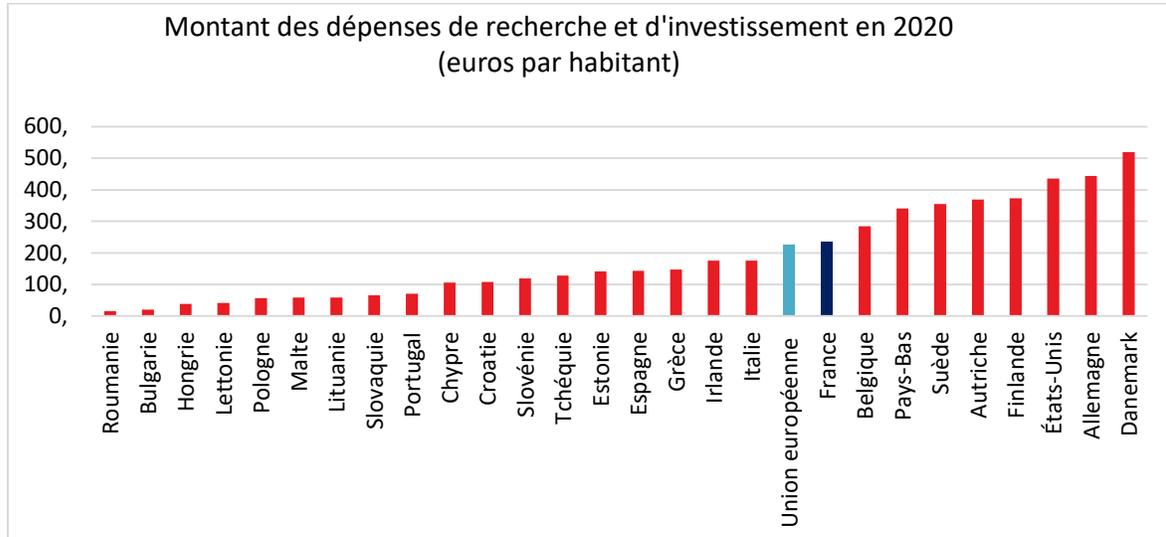


Cercle de l'Épargne – données Eurostat

Diminution des dépenses de Recherche et Développement en France

En 2020, les dépenses publiques en faveur de la Recherche et Développement (R&D), au sein de l'Union européenne s'élevaient à 100,786 milliards d'euros, soit 0,8 % du PIB. Les pouvoirs publics dépensaient pour la R&D, 225 euros par personne, cette somme ayant augmenté de 22 % en dix ans. Les dotations les plus élevées ont été enregistrées au Luxembourg (648 euros par personne), suivi de loin par le Danemark (519 euros) et l'Allemagne (443 euros). Avec 235 euros, la France est dans la moyenne communautaire. Les allocations budgétaires de R&D les plus faibles par personne sont enregistrées en Roumanie (15 euros par personne), en Bulgarie (21 euros) et en Hongrie (39 euros).

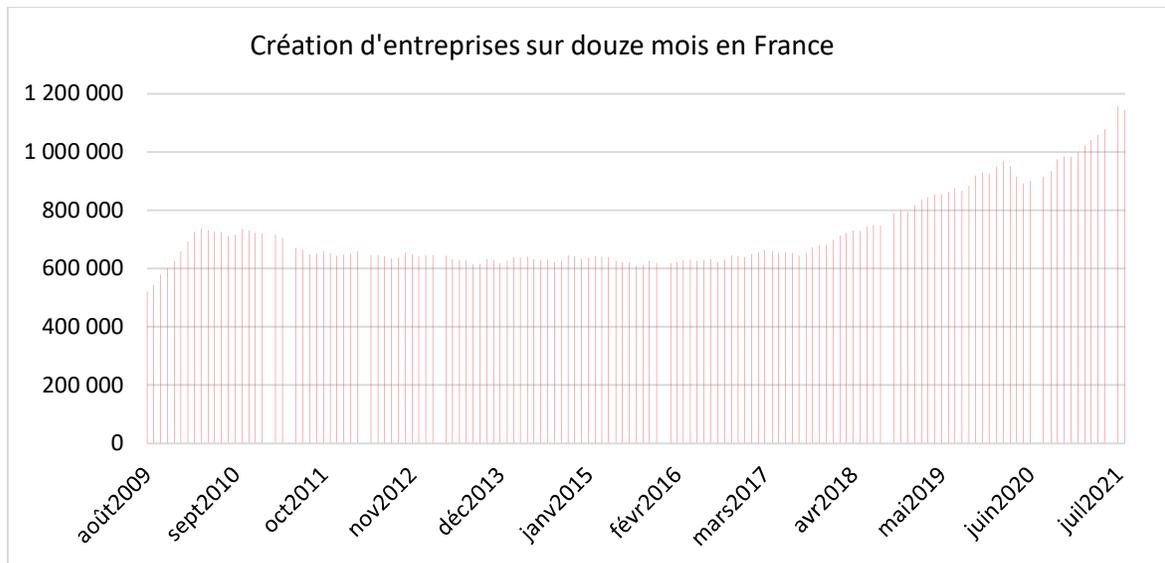
Au cours de la dernière décennie, les augmentations en pourcentage les plus importantes des allocations budgétaires du gouvernement pour la R&D par personne ont été enregistrées en Lettonie (de 14 en 2010 à 42 euros en 2020), en Grèce (de 62 à 148 euros) et en Estonie (de 77 à 141 euros). En revanche, ces dotations ont diminué au Portugal (de 92 en 2010 à 71 euros en 2020), en Espagne (de 179 à 144 euros), en Roumanie (de 17 à 15 euros), en France (de 253 à 235 euros), en Irlande (de 181 à 175 euros) et en Finlande (de 387 à 373 euros).



Cercle de l'Épargne – données Eurostat

Stabilisation de la création d'entreprises à un haut niveau en août

Au mois d'août, le nombre total de créations d'entreprises en France est resté quasi stable (+0,1 % après -1,0 % en juillet en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables). Les immatriculations de micro-entrepreneurs ont néanmoins enregistré une forte hausse, +3,8 % après -1,0 %. En revanche, les créations d'entreprises classiques diminuent de -5,9 % après -1,0 %. En données brutes, le nombre total d'entreprises créées sur les douze derniers mois augmente fortement (+26,3 %), notamment en raison du niveau particulièrement bas des créations pendant le premier confinement en 2020. Les créations d'entreprises individuelles sous le régime de micro-entrepreneur sont en nette hausse (+28,7 %) ainsi que les créations de sociétés (+28,8 %) et, dans une moindre mesure, les créations d'entreprises individuelles classiques (+5,1 %). Près de deux créations sur trois sont des micro-entrepreneurs. En août 2021, en données brutes, la part des micro-entrepreneurs dans le total des entreprises créées au cours des douze derniers mois est stable à 64,9 %.



Cercle de l'Épargne – données INSEE

En août, les créations d'entreprises sont en hausse dans le secteur du transport et entreposage (+18,3 %) et dans les services aux ménages (+3,1 %). Elles sont en baisse dans les activités d'enseignement, santé et action sociale (-12,3 %).

En données brutes, le nombre cumulé d'entreprises créées au cours des trois derniers mois (juin à août) est en hausse par rapport aux mêmes mois un an auparavant (+3,6 %). Les créations d'entreprises individuelles sous le régime de micro-entrepreneur diminuent (-0,5 %), de même que les créations d'entreprises individuelles classiques (-4,2 %). À l'inverse, les créations de sociétés augmentent fortement (+16,8 %). Le secteur « soutien aux entreprises » est celui qui contribue le plus à la hausse globale (+5 600 créations, soit une contribution de +2,6 points). Au sein de ce secteur, c'est dans les activités de conseil en relations publiques et communication que la hausse est la plus importante (+1 500 créations sur les trois derniers mois par rapport aux mêmes mois un an auparavant).

Comment est revalorisé le SMIC ?

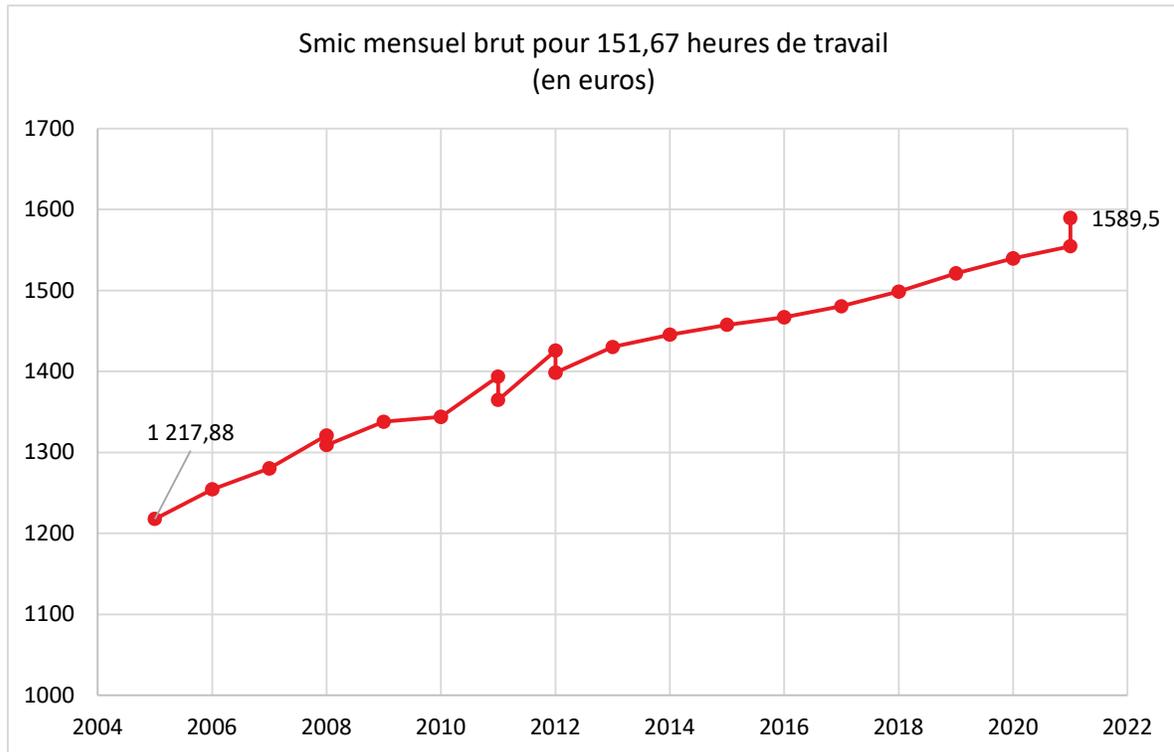
Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance sera revalorisé de manière automatique le 1^{er} octobre 2021 en raison de l'inflation qui a dépassé 2 % depuis la dernière augmentation intervenue le 1^{er} janvier dernier. Le Smic horaire brut passera de 10,25 à 10,48 euros. Par mois, il s'élèvera à 1 589,47 euros brut, sur la base de 35 heures, contre 1 554,58 euros, ce qui représente une hausse de 34,89 euros brut.

Le Smic était revalorisé au 1^{er} juillet de chaque année jusqu'en 2009. Depuis 2010, la revalorisation intervient au 1^{er} janvier de chaque année. Jusqu'en 2012, le Smic était revalorisé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC) hors tabac des ménages urbains dont le chef est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de la croissance du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO).

Depuis 2013, chaque 1^{er} janvier, le SMIC est revalorisé en tenant compte de l'évolution de l'indice mensuel des prix à la consommation hors tabac des ménages du premier quintile de la distribution des niveaux de vie, augmentée de la moitié du gain de pouvoir d'achat du salaire horaire moyen des ouvriers et des employés (avec possibilité pour le



gouvernement de décider d'une revalorisation supplémentaire). Si au cours de l'année quand l'indice des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, une revalorisation intervient. Ce dispositif explique la hausse décidée en septembre 2021.



Cercle de l'Épargne – données INSEE – Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion



LE COIN DE L'AGENDA ÉCONOMIQUE

Lundi 20 septembre

Eurostat publiera pour **l'Union européenne et la zone euro**, une étude sur la **production et commerce international des produits chimiques en 2020**.

Au **Royaume-Uni**, la publication de **l'indice Rightmove, indice du prix des maisons** de septembre est attendue.

En **Allemagne**, **l'indice des prix à la production** d'août et le **rapport mensuel de la Bundesbank** seront publiés.

Aux **États-Unis**, **l'indice NAHB du Marché Immobilier** de septembre sera publié.

Mardi 21 septembre

Une étude sur les **jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation** dans toutes les régions de **l'Union européenne** en 2020 sera publiée par Eurostat.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre la publication, pour le secteur de la construction, des données du mois d'août relatives aux **mises en chantier** et au **permis de construire** attribués.

Mercredi 22 septembre

Aux **États-Unis**, en **Chine**, comme au **Japon**, la banque centrale doit se réunir et prendre une **décision sur les taux directeurs** pratiqués.

En **Italie**, il faudra suivre les données relatives aux **ventes industrielles** en juillet. **L'indice des prix à la production** d'août sera par ailleurs communiqué par l'institut nationale de la statistique.

Aux **États-Unis**, les données relatives aux **ventes de maisons existantes à leur évolution** en août seront publiées. Par ailleurs, le **Federal Open Market Committee (FOMC)**, FED prévoit de publier ses **projections d'inflation et de croissance économique** pour les 2 prochaines années.

En **zone euro**, la **BCE prévoit de se réunir** sans qu'une évolution sur les taux directeurs pratiqués soit à l'ordre du jour. La commission européenne prévoit la publication de l'enquête de septembre sur **la confiance des consommateurs** pour **l'Union européenne**.

Jeudi 23 septembre

En **France**, il faudra suivre, pour le mois de septembre, les données de l'INSEE sur le **climat des affaires** et les **enquêtes sectorielles mensuelles de conjoncture** pour **l'industrie, l'industrie du bâtiment, le commerce de détail et le commerce et la réparation automobiles, les services**. Les résultats de l'enquête bimestrielle de conjoncture dans le **commerce de gros** sera par ailleurs communiqué.



Eurostat prévoit la publication de données relatives au **travail à domicile** dans les régions de **l'Union européenne** en 2020. Le **bulletin économique bimensuel** de la BCE devrait être publié.

En **Espagne**, la publication des données sur l'évolution du **PIB** au deuxième trimestre est attendue.

En **France**, en **Allemagne**, au **Royaume-Uni**, aux **États-Unis** et pour **l'Union européenne**, devraient être publiés les **indicateurs PMI manufacturier, service et composite Markit** de septembre.

Au **Japon**, **l'indice des prix à la consommation** d'août sera communiqué.

Au **Royaume-Uni**, la banque d'Angleterre doit se réunir et devrait indiquer si elle fait évoluer **ses taux directeurs**.

Aux **États-Unis**, la communication de **l'indice de l'activité nationale de la Fed de Chicago** d'août et des résultats de **l'enquête sur l'activité manufacturière de la Fed du Kansas** de septembre est attendue.

Vendredi 24 septembre

En **France**, l'INSEE publiera, pour le deuxième trimestre, les résultats de la **dette des administrations publiques au sens de Maastricht**.

Au **Japon**, il sera possible de consulter les données de **l'enquête PMI Manufacturier Nikkei** de septembre.

En **Allemagne**, il faudra examiner **l'indice des prix à l'importation** d'août ainsi que les résultats des **enquêtes IFO sur le climat des affaires, l'estimation courante et les perspectives** en septembre.

En **Italie**, seront communiqués **l'indice de confiances des entreprises et l'indice de confiance des consommateurs** de septembre.

Aux **États-Unis**, les données relatives aux **ventes de maisons neuves** enregistrées en août seront publiées.

Lundi 27 septembre

Eurostat publiera pour **l'Union européenne** et les pays membres, les statistiques relatives à la **mortalité évitable et traitable en 2018**.

Aux **États-Unis**, les statistiques relatives aux **commandes de biens durables** en août seront connues. Par ailleurs, la publication de **l'indice manufacturier de la Fed de Dallas** de septembre est attendue.

Au **Japon**, **l'indice des prix des Services aux Entreprises** d'août sera publié.



Mardi 28 septembre

En **France**, l'INSEE publiera les résultats de son **enquête de conjoncture auprès des ménages** de septembre.

En **Allemagne**, les résultats de l'**enquête GFK sur la confiance des consommateurs** en octobre sont attendus.

Aux **États-Unis**, seront publiées, l'**indice des prix des maisons** et l'**indice des Prix des Maisons S&P-Case-Shiller** de juillet ainsi que les données relatives aux **stocks de gros** en août. Enfin, pour le mois de septembre, il faudra suivre les résultats de l'**enquête confiance des consommateurs** et l'évolution de l'**indice de Manufacturier de la Fed de Richmond**.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre la publication de l'**indice BRC des prix des magasins** d'août.

Au **Japon**, les données sur l'évolution du **commerce de détail** en juillet seront disponibles.

Mercredi 29 septembre

En **France**, seront communiquées les données sur la **construction de locaux et de logements** en août.

La commission européenne prévoit de publier, pour l'**Union européenne**, les données sur le **climat des affaires, le sentiment des services, la confiance des consommateurs, la confiance de l'industrie** et l'**indicateur du climat économique** en septembre. Par ailleurs, Eurostat communiquera pour l'**Union européenne** et les pays membres, les statistiques relatives aux **causes de décès** en 2018 et aux **maladies cardiovasculaires** en 2019.

En **Espagne**, la publication de l'**indice des prix à la consommation** et de l'**IPCH** de septembre est attendue.

Au **Royaume-Uni**, il faudra suivre l'évolution, en août du **prêt net aux particuliers, du crédit à la consommation** et des **accords d'emprunts hypothécaires**. Par ailleurs, l'**indice des prix des maisons Nationwide s.a.** sera communiqué.

Aux **États-Unis**, il faudra suivre l'évolution, en août, des **promesses de ventes de maisons**.

Au **Japon**, les données relatives à la **production industrielle** du mois d'août seront publiées.

Jeudi 30 septembre

En **France**, la publication, pour le mois d'août, des **indices de prix de production et d'importation de l'industrie** et des résultats des **dépenses de consommation des ménages en biens** est attendue. L'INSEE devrait par ailleurs communiquer les résultats provisoires de l'**indice des prix à la consommation** de septembre.



En **Allemagne**, l'**indice des prix à l'importation** d'août, le **taux de chômage** et la **variation du chômage** ainsi que l'**indice des prix à la consommation** et l'**indice harmonisé des prix à la consommation** attendus en septembre ainsi que devraient être publiés.

Pour la **zone euro**, l'**Union européenne (UE)**, et les pays membres, le **taux de chômage** enregistré en août sera communiqué par Eurostat. Un article sera par ailleurs publié par l'office statistique européen sur le **ratio de dépendance des personnes âgées dans l'ensemble des régions de l'UE** au 1^{er} janvier 2020.

En **Chine**, l'**indice PMI non manufacturier** et l'**indice NBS-PMI manufacturier** de septembre devraient être publiés.

Au **Japon**, seront communiquées, pour le mois d'août, le **taux de chômage**, le **ratio emplois/demandes** ainsi que les données sur les **mises en chantier** et les commandes de **construction** en août. Par ailleurs, les **projections économiques de la banque centrale** japonaises devraient être publiées ainsi que plusieurs indicateurs et prévisions sur l'évolution de situation au troisième trimestre. L'**indice Tankan - Prévisions sur les Grandes Entreprises Manufacturières**, les **prévisions sur l'indice Tankan Non-Manufacturier**, l'**indice Tankan Grandes Entreprises Manufacturières**, l'**indice Tankan Non-Manufacturier** et, enfin, l'**indice Tankan Grandes Entreprises Tous Secteurs** pourraient être communiqués.

Au **Royaume-Uni**, la publication du taux de croissance du **PIB** ainsi que des données sur l'**investissement total des entreprises** au deuxième trimestre est attendue.

Aux **États-Unis**, seront publiés, pour le deuxième trimestre, le **PIB**, l'**indice brut des prix d'achat national** et des **dépenses personnelles de consommation – indice de prix**. Par ailleurs, l'**indice des Directeurs d'achat (PMI) de Chicago** de septembre devrait également être communiqué.

Vendredi 1^{er} octobre

En **France**, l'INSEE publiera les données relatives à la situation mensuelle **budgétaire de l'État** en août 2021.

En **zone euro**, une **estimation rapide de l'inflation** en septembre 2021 est attendue. Eurostat doit par ailleurs publier, pour le deuxième trimestre 2021, l'**indice de la main-d'œuvre** et l'**indice des prix à la production de services** ainsi que les données relatives aux **permis de construire** accordés.

Pour l'**Italie** et l'**Espagne**, la publication du **PMI manufacturier**, de septembre est annoncée.

Pour la **Chine**, le **PMI Manufacturier Caixin** de septembre devrait être publié.

Au **Japon**, l'**indice de confiance des consommateurs** de septembre est attendu.

En **Allemagne**, les données relatives aux **ventes au détail** d'août seront communiquées par l'office statistique allemand.



Aux **États-Unis**, il faudra suivre l'évolution des **dépenses de construction**, des **revenus et des dépenses personnels** en août. Sur le terrain de l'emploi, sont attendus, pour le mois de septembre, le **taux de chômage**, le **taux de participation au marché du travail**, les **heures hebdomadaires moyennes**, le **revenu horaire moyen** ainsi que l'**U6 Underemployment Rate**. Toujours pour septembre, seront également publiés, l'**indice de confiance des consommateurs Reuters/Michigan**, les données sur les **ventes totales de véhicules**, ainsi que les **indices ISM** (Manufacturing Employment Index, Manufacturier, prix payés, et Manufacturing New Orders Index).

LE COIN DES STATISTIQUES

	France	Allemagne	Italie	Espagne	Zone euro
PIB <i>Mds d'euros 2020</i>	2 261	3 341	1 634	1 098	11 216
PIB par tête en 2020 <i>En euros</i>	33 437	40 173	27 084	23 281	32 678
Croissance du PIB <i>En % - 2020</i>	-8,3	-5	-8,9	-11	-6,8
<i>2^e trimestre 2021</i>	+0,9	+1,5	+2,7	+2,8	+2,0
Inflation <i>En % - août 2021</i>	2,4	3,4	2,5	3,3	3,0
Taux de chômage <i>En % - juillet 2021</i>	7,9	3,6	9,3	14,3	7,6
Durée annuelle du Travail (2019)	1512	1386	1714	1687	-
Âge légal de départ à la retraite (2019)	62	65	67	65	-
Dépenses publiques <i>En % du PIB 2020</i>	62,1	51,1	57,3	52,3	54,1
Solde public <i>En % du PIB 2020</i>	-9,2	-4,2	-9,5	-11,0	-7,2
Dettes publiques <i>En % du PIB 2020</i>	115,7	69,8	155,8	120,0	98,0
Balance des paiements courants <i>En % du PIB - avril 2021</i>	-1,6	7,5	3,6	0,7	2,2
Échanges de biens <i>En % du PIB - avril 2021</i>	-3,0	5,8	3,8	-0,8	2,1
Parts de marché à l'exportation <i>En % 2020</i>	2,8	7,9	2,8	1,8	25,8
Variation 1999 - 2021 en %	-52,8	-21,3	-37,5	-15,0	-25,2

Cercle de l'Épargne - sources : Eurostat - Insee

La Lettre Économique est une publication de Lorello Eco Data

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez et Christopher Anderson

Toute utilisation totale ou partielle des articles de la lettre doit fait l'objet d'une autorisation.

CONTACT

Lorello Eco Data

28 bis, rue du Cardinal Lemoine • 75005 Paris
Domaine de Lorello - 20166 Porticcio
Tél. : 01 76 60 85 39 • 06 03 84 70 36

ABONNEMENT

JE M'ABONNE À LA LETTRE ECO DE LORELLO ECODATA POUR UN AN

Conditions tarifaires

- Un abonné** : 1000 euros hors taxes (1200 euros TTC) les 52 numéros
- De 2 à 10 abonnés** : 1 500 euros hors taxes (1800 euros TTC) les 52 numéros

Au-delà de 10 lecteurs contacter le service des abonnements

Mode de paiement

Par chèque bancaire à l'ordre de : LORELLO ECO DATA

Par Virement bancaire : contacter LORELLO ECO DATA

Adresse de facturation

Nom

Prénom

Fonction :

Organisme :

Adresse :

Code Postal : -----Ville :

Tél. :

E-mail :